

L A C L E F
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

N O V E M B R E 1730.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuëra de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes , qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires de Trevoux , & differens Journaux Lit. Hist. & Polit. , comme Repub. des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres , 12. vol. , Bibliotheque Italique 4. vol. : il continuëra de paroître un Tome chaque quart d'an de ces deux derniers.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Où, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Novembre 1735.

A R T I C L E I.

*Qui contient quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses depuis le
mois dernier.*

1. **A**yant été prié d'inferer dans ce Journal la *Dissertation* d'un Auteur celebre sur les caracteres d'un bon Livre, dont plusieurs perlonnes ont peut-être déjà connoissance; j'ai crû devoir satisfaire à cette demande, pour témoigner au public, que je me ferai toujours un plaisir de placer dans ces Mémoires les Ecrits goûtés & interessans qu'il lui plaira m'envoyer. Je ne promets cependant pas la même exactitude envers tout le monde : Un discours commencé doit trouver sa suite d'un mois à l'autre, & c'est ce que je manque d'observer une fois pour toutes à l'égard de la *Dissertation sur les Principes métalliques*, dont le commencement placé dans le dernier Journal, requeroit de necessité une suite dans celui-ci : je suis néanmoins obligé de la renvoyer à un autre mois,

à cause de la longueur de la Pièce que le Lecteur trouvera ici en forme de Lettre.

M O N S I E U R ,

Vous me demandez mon sentiment sur les caractères d'un bon Livre ; cette demande est embarrassante : Un bon Livre , c'est celui qui plaît. Je ne devois point vous en dire davantage , & vous devriez être content ; mais puisque vous souhaitez que j'entre dans un plus long détail , je n'oserois vous le refuser.

Nous avons des Auteurs qui ont indiqué les bons & les mauvais Livres : Theophile Raynaud a donné au public un ouvrage sous ce titre: Erotemata de bonis & malis libris. Il est assez estimé par la réputation que s'étoit acquise ce fameux Auteur du dix-septième siècle. Voici ce que Morhoff en dit : Quod argumentum ipsi integrum volumen parere potuit , quatinquam non aliter nisi morali ratione tractaverit. Struve , dans son introduction in notitiâ rei litterariæ , se sert de la même expression , & cela sans indiquer l'endroit d'où il l'a prise. Morhoff , Baillet & d'autres citent un certain Gabriel Puhtherbeus De tollendis & expurgandis malis libris. Ces deux Messieurs que je viens de citer , joints à Pope-Blount , & les Journaux , sont d'un grand secours pour connoître les bons Livres. Vous me direz , Monsieur , que je ne me suis point engagé à vous donner une liste des Auteurs qui ont indiqué les bons ou mauvais Livres ; je dois donc pour cet effet retourner à l'état de la question , qui roule sur les caractères propres à distinguer un bon Livre d'avec un mauvais.

Mr. Buldeus a traité cette matière dans une Dissertation intitulée , De Criteriis boni Libri : Je me servirai de cette pièce , en me donnant le plaisir d'y

ajouter

ajouter , & d'en retrancher ce que je jugerai à propos.

I. CARACTERE. Si l'Auteur est celebre par son genie , par son érudition ; & si sa reputation est generalement bien établie dans le monde sçavant : Ce caractere est bon ; l'on peut cependant s'y tromper très-facilement. Dans la Critique les Scaligers, les Casaubons & les Saumaises , sont ce qu'on appelle en Latin *emunctæ nares*. En matiere d'Histoire nous avons des Auteurs dont le nom seul fait estimer le Livre. Mr. le Président de Thou , par raport à la France ; le P. Mariana Jesuite , par raport à l'Espagne ; & entre ceux de notre siecle , Mr. de Rapin Thoyras , par raport à l'Angleterre. Est il Historien qui developpe mieux les démêlés d'un Concile que Mr. Lefant ? Mais ce Criterium ne sçauroit avoir lieu en Theologie , en Philosophie , parce que , (tot capita , tot sensus) tous les hommes different dans leurs idées les uns d'avec les autres. Un Arminius , un Episcopus , un Limborch ne sçauroient plaire aux partisans du Synode de Dordrecht. Descartes, Gassandi sont aux Péripateticiens ce qu'étoit Socin aux Chamiers , aux Turretins.

Il arrive souvent qu'un Auteur fameux publiera un très-mauvais ouvrage : attribueroit on à Mr. le Clerc le Compendium Historiæ universalis ? Diroit-on que l'Auteur de la Recherche de la verité , est le même que celui de la Morale ? Précision dans les idées , netteté d'expression , charme qui attache le Lecteur , amour pour la verité , soin particulier à ne s'en point écarter , sont l'emerite de ce premier Ouvrage , selon le sentiment de plusieurs. Trouve-t-on tout cela dans ce dernier ? Concluons donc que ce caractere que Mr. Buldeus allegue , a ses exceptions. C'est là , Mr. comme vous le sçavez , le sort fatal de la plupart des verités que nous établissons dans les Sciences.

2. CARAC. Si l'Auteur est generalement loué ,

& si ceux qui le loient sont gens de probité. *Ceux qui s'appliquent à l'étude de la Litterature moderne, doivent bien observer cette regle; plusieurs Auteurs sont recherchés par la reputation qu'ils ont d'avoir réussi en fait de Litterature. Ne croyez pas, Mr. que cette regle soit absolument sûre. Le Ministre Jurieu & beaucoup d'autres font passer Bayle pour un homme qui ne sçavoit qu'un peu d'Histoire, un peu de Cartésianisme, donc les ouvrages de Bayle sont de peu de consequence; vous êtes cependant convaincu du contraire; mais comment dénoier cela? Voici, Monsieur, le nœud de la difficulté. Il faut considerer quelles sont les dispositions d'esprit de celui qui loie ou qui blâme; voir s'il a interêt à tenir le langage qu'il tient; s'il a eu quelque démêlé avec l'Auteur dont il juge. Les jugemens des Sçavans sont fort sujets à caution. L'un méprise pour se vanger; l'autre loie dans la vûe d'être loié. Celui ci vante indifferemment celui qui se presente sous sa plume; afin de s'acquérir de la bienveillance chez les Republicains du monde sçavant; celui là en Atlas du monde scientifique blâme tout, desaprouve tout. Les Journalistes devoient juger des Livres sans partialité.*

Appeller Chat un Chat, & Rolet un fripon.

3. CARAC. Si un Livre a été souvent réimprimé, & traduit en diverses Langues. Cette troisième marque de Mr. Buldeus est sujette à difficultés. La Presse a roule aussi souvent sur les mauvais Livres que sur les bons. *L'Horloge des Princes de Guevara a été traduit, & imprimé dans presque toutes les Langues que l'on parle aujourd'hui: C'est cependant un très mauvais Livre, rempli de mensonges & d'impostures. Les œuvres des Scaligers, de Casaubon, de Saumaise n'ont pas été si souvent réimprimés que plusieurs Livres de devotion, qui peuvent se vanter d'avoir*

d'avoir à diverses reprises roulé sous le poids des Presses. Le moyen de parvenir de Beroalde, les Oeuvres de Me. François Rabelais, les Contes de Mr. de la Fontaine, seront plus souvent imprimés que les Oeuvres d'un Fabricius, d'un la Croze, d'un Sturin, d'un le Clerc. D'où vient cela, Monsieur ? C'est que le nombre de ceux qui lisent de pareilles productions burlesques, est plus grand que le nombre de ceux qui s'appliquent sérieusement à l'étude. Ceci me fait ressouvenir de ce que me dit un jour feu Mr. Chauvin, Professeur en Philosophie ; nous parlions de l'état déplorable où sont réduites les Lettres dans certains Pays ; il me dit là dessus qu'étant en Hollande, il offrit à un Libraire une Physique qu'il avoit destinée à l'usage du public ; l'Imprimeur lui demanda, Monsieur, sçauriez-vous faire des Chansons ? Non, répondit Mr. Chauvin. *Fen suis fâché*, répondit le Marchand à chansons, si vous en vouliez faire, le débit que j'en ferois, m'engageroit à vous les bien payer. O tempora ! M. D. V. sçavant Chronologiste, ne sauroit trouver d'Imprimeur pour sa Chronologie des Juifs, pendant que M. B. en trouve pour les Quinze joyes du Mariage. O mores ! Concluons que le Criterium de Mr. Buldeus est susceptible d'opposition.

4. CARAC. La rareté d'un Livre est ordinairement une favorable présomption de sa bonté, au dire de Mr. Buldeus : il excepte cependant les cas suivans. Si la rareté d'un Livre ne vient que pour avoir été brûlé ou confisqué ; je vous avoüerai, Monsieur, que ce Criterium ne me plaît point du tout. La doctrine curieuse de M. G. & ses autres ouvrages, sont très-mauvais, au dire de bien des gens ; sont-ils communs ? la plupart des mauvais Livres essuyent le même sort : Ceux des libertins, des Gens à schismes, sont ordinairement fort rares. Sont-ce
de

bons Livres ? La plupart des bons Livres sont communs , & les mauvais ne se trouvent gueres : La raison en est naturelle : les premiers s'impriment souvent ; & les derniers ne sont imprimés qu'une ou deux fois , & puis c'est tout. Mais remarquez , Monsieur , que le troisième caractère se trouve être en opposition à celui-ci.

5. CARAC. Si l'Auteur a employé beaucoup de tems à le composer. Cette marque est fort peu certaine. Il y a tel Auteur qui a sué sang & eau pendant plusieurs années pour polir à loisir son ouvrage , qui au bout du tems n'a rien valu. Chapelain à travaillé pendant fort long-tems à sa Pucelle , & cela pour faire un fort mauvais Poëme , dont Boileau parle ainsi ,

• • • • • Ses vers & sans force & sans graces,
Montés sur deux grands mots , comme sur deux
échaffés ;

Ses termes sans raisons l'un de l'autre écartés,
Et ses froids ornemens à la ligne plantés.

Nous voyons des ouvrages composés fort à la hâte , qui ont pu se vanter des suffrages du public. Mr. de Saumaise composoit avec tant de précipitation que l'on disoit de lui , qu'il crachoit les Livres. La vitesse de sa plume & l'activité de ses pensées se disputoient à l'envi à qui expedieroit le plus de besogne ; ses ouvrages sont remplis d'érudition , & il est étonnant qu'il pût en si peu de tems produire de si belles choses. Bayle dit dans un endroit de son Dictionnaire , que l'on gâte souvent un ouvrage à force de le retoucher. Cette maxime , Monsieur , doit être employée avec beaucoup de prudence. Je ne vous ferai point l'extrait de ce que Bayle dit là-dessus. Il est entre vos mains , cela suffit.

6. CARAC. L'âge de l'Auteur est un préjugé favorable à son Livre ; c'est-à-dire , que si couvert

de la poussiere de son Cabinet , il a pâti sur les Livres depuis 30. ans , il ne peut donner au public que quelque chose de bon. Ceci est sujet a exceptions. Baillet dans Ses enfans celebres , nous fournit une longue liste des fruits précoces de plusieurs illustres Sçavans : Pascal montre par lui même que le jugement , l'esprit n'attendent point le secours de l'âge pour produire de bons fruits ; Et nous voyons une assez grande quantité d'Auteurs que l'étude a fait blanchir , publier des Livres , dont Boileau auroit dit ce qu'il dit autrefois des ouvrages des mauvais Poètes :

Dont les vers en paquets se vendent à la livre.

Il y a ici des distinctions à faire ; Qui bene distinguit , bene docet , Pour Poète , il faut être jeune , Horace sentoit bien cette verité. Le froid d'un Vieillard ne peut produire que des vers propres à glacer celui qui les lit , Et à servir de remede soporifique. Est mihi purgatam crebrò qui perfonet aurem , Solve senescentem maturè sanus equum , ne Peccet ad extremum ridendus , & ilia ducat.

C'est la nature qui fait les Poètes ; c'est elle qui leur donne ce feu , cette imagination qui plaît dans un Poème. La vieillesse vient-elle ? La nature vous ôte-t-elle le brillant de votre jeunesse ? Cessez de faire des vers.

Multa ferunt anni venientes commoda secum ,
Multa recedentes adimunt : ne fortè seniles
Mandentur juveni partes , pueroque viriles.
Semper in adjunctis , ævoque morabitur aptis.

L'âge dans un Historien suppose de l'experience , de l'assiduité à ramasser des faits , de l'ordre dans leurs dispositions , Et sic de cæteris. Lorsque l'on a oïi parler du jeune Apollon de France nommé Beauchateau , l'on pourroit être prévenu en faveur de l'ouvrage qu'il publieroit ; mais auroit-on jugé favorablement d'un ouvrage qu'il auroit promis de composer

sur

sur l'Histoire d'un Concile ? parce qu'une telle étude demande de l'application pendant plusieurs années.

Mr. Buldeus ajoute un septième caractère, sçavoir, si l'ouvrage est posthume ; il auroit dû ajouter qu'il faut s'informer de ceux entre les mains desquels l'ouvrage est tombé, qui en est l'Editeur.

Mais voici le dernier qui peut être taxé d'équivoque comme les autres : c'est de s'informer de quelle Nation est l'Auteur. Un Suisse cependant trouve des fautes dans les Poësies d'un Boileau François. Mr. de Leibniz égale, & peut-être surpasse en profondeur de génie l'Anglois Newton. Brocks Hambourgeois veut aller de pair avec les Poëtes François, & il y réussit. Le Pere Bouhours s'est fait critiquer en mettant en question, si un Allemand pouvoit avoir de l'esprit ; Cramer lui a répondu avec aplaudissement dans ses *Vindiciæ nominis Germanici contra quosdam obtrectatores Gallos*. Je suis surpris que Mr. Buldeus n'en fasse aucune mention, l'occasion en étoit cependant naturelle.

Voilà les caractères généraux qu'allègue Mr. Buldeus : en voici un qu'il regarde comme marque particulière d'un bon Livre, c'est de sçavoir l'Imprimeur qui l'a publié. Je trouve, Monsieur, ce caractère assez certain. Les impressions Grecques de Robert Etienne sont recherchées de tout le monde ; & comme il n'imprimoit que de bons Auteurs, on ne risque rien à acheter un Livre qui porte sa marque. Il en est de même à l'égard des Comme'ins, des Manuces, des Parissons & Camusats ; en sorte que l'on disoit de ce dernier, que c'étoit presque une marque infailible de bonté pour un Livre, que d'être de son impression.

Permettez, Monsieur, qu'à présent j'abandonne Mr. Buldeus, & que je supplée au manque de ses caractères.

Il ne faut pas composer pour vivre. Un Auteur qui travaille propter famem, & non propter famam, ne fera jamais grand' chose qui vaille, il ne cherche qu'à augmenter le nombre des feuilles, mais non pas à les corriger, à en retrancher ce qu'il y a d'inutile. Bayle dans son Dictionnaire nous parle de Cardan, comme étant de cet ordre; sa pauvreté contribua beaucoup à la multitude des Livres qu'il publia. Faut-il après cela s'étonner s'il est obscur, verbeux, indigeste. D'où vient vit on sortir de dessous les Presses Hollandoises tant de mechans Livres contre la France après la revocation de l'Edit de Nantes? si ce n'est de la misere où étoient réduits plusieurs Réfugiés. Un homme qui n'écrit que pour vivre, n'emploie pas le tems qu'il faut pour bien méditer un ouvrage: il n'est occupé que de la crainte d'une future misere. Disons des Auteurs en general ce qu'un Philosophe Italien dit des Philosophes en particulier: *Primum ditari oportet, postea philosophari.*

Tous ceux qui se mêlent d'écrire devoient profiter d'un avis que Boileau donne aux Poëtes.

Travaillez pour la gloire, & qu'un sot gain
Ne soit jamais l'objet d'un illustre Ecrivain.

Je sçais qu'un noble esprit peut sans honte & sans
crime,

Tirer de son travail un tribut légitime:

Mais je ne puis souffrir ces Auteurs renommés,
Qui dégoûtés de gloire, & d'argent affamés,
Mettent leur Apollon au gage d'un Libraire,
Et font d'un art divin un métier mercenaire.

Un Livre ne doit contenir que ce que le titre promet. Le défaut de plusieurs Auteurs est d'entrer dans des détails superflus, bas. Un homme qui veut trouver des Lecteurs, les doit éviter. La vie que Mr. Baillet nous a donné de Mr. Descartes, a ce défaut. Ce bon homme est entré dans des minuties qu'un
Acadé-

Académicien a très-bien relevées : par exemple : Il promet de donner la vie de Mr. Descartes , & il fait un long & ennuyeux recit des guerres de la Boheme , de la Hongrie & du siege de la Rochelle ; à quoi bon cela ? Qu'est ce que cela fait à Mr. Descartes , puisqu'il n'y assista qu'en Volontaire , qu'en Spectateur . Pourquoi nous apprendre que notre Philosophe portoit ordinairement un habit verd ? Quel intérêt prend la Société savante à sçavoir , que Madame Regius ne permit point à son mari d'aller visiter Mr. Descartes , a cause d'une grossesse de huit mois & demi , où elle avoit besoin de son secours . Voilà l'écuëil contre lequel heurtent les Historiens qui n'ont pas assez de discernement pour connoître ce qu'il faut dire , ou ne pas dire . Qu'est-ce donc , Monsieur , me direz-vous , qu'un bon Livre ; c'est celui qui plaît , & où il y a beaucoup de bonnes choses à apprendre . L'Histoire naturelle de Pline est un des plus beaux Livres du monde : Mr. la Mothe le Vayer l'appelloit la Bibliothèque des pauvres .

Mais le principal d'un bon Livre c'est d'être bien écrit : Un homme qui s'exprime mal , qui est obscur dans sa diction , ne peut qu'ennuyer ceux qui lui font l'honneur de le lire . Ce qui fait le mérite des ouvrages d'un Auteur , c'est quand il parle bien , qu'il est clair , qu'il a de l'ordre , & qu'il ne sort jamais des bornes qu'il s'est prescrites à lui-même . Notre siècle est fertile en gens qui écrivent bien . Un homme dont l'Épître dédicatoire est mal tournée , dont la Préface est mal bâtie , donne un tel dégoût à son Lecteur , qu'il a beaucoup de peine de se mettre à la lecture d'un Livre qu'il a lieu de présumer être aussi ennuyant que la Dédicace . C'est ce qui m'est arrivé à l'égard de l'Ebauche de la Religion naturelle de Wollaston . Qu'elle est pitoyable ! Ce qui est le plus propre à divertir , c'est d'y voir l'Auteur trancher du Phœbus :

Elie

Elle m'a tellement dégoûté du Livre, que je n'ai plus encore me résoudre à le lire.

Mais il est tems que je mette des bornes à cette longue Lettre ; une seule réflexion en fera la clôture. Pour composer un bon Livre, faut-il être marié, ou ne l'être pas ? Je suis pour l'affirmative. Un homme marié n'ayant aucun souci des affaires de son ménage, peut mieux étudier qu'un homme que le célibat oblige à se mêler de tout : hormis qu'il ne soit assez riche pour être en état de payer des gens fideles pour veiller là-dessus, & pour le décharger des soucis domestiques. Je suis &c.

II. Le sieur Paitat ; ci-devant Chirurgien Major du Regiment de Laffey au service de France, & presentement Chirurgien & Apoticaire à *Vaucouleur* près de *Toul*, a composé un remede spécifique contre les fievres intermittantes, auquel il a donné le nom de *Sel de Mars*. Pour faire connoître les vertus de ce *Sel*, je rapporterai ici le précis d'un avis, qu'il adresse lui-même à des gens de son métier.

TAi l'honneur, Messieurs, de vous représenter que mon *Sel de Mars* est un remede qui ne convient pas moins aux fievres continües qu'aux intermittantes, sur tout dans les fievres putrides & vermineuses, & qu'aux autres fievres provenans de trop de plénitude ; lorsqu'on prévoit une plénitude suivie de quelques nozées. Quant aux fievres intermittantes, ce remede doit être donné les jours d'interval ; à l'égard des fievres doubles, tierces, il faut le donner dans le plus d'interval qu'il se pourra, dans les unes & dans les autres diversités desdites fievres, le faire prendre à jeun. Il ne vous sera pas difficile, Mrs, de juger de ses propriétés, lorsque vous ferez attention à la composition dudit *Sel*, qui porte le nom

de Sabasse , & auquel sont joints le saffran des mē-
raux & les Sels des végétaux , les plus spécifiques
febrifuges & vermifuges ; persuadé que vous sçavez
que tous ces remèdes sont alkalis , & propres à dé-
truire l'acide qui est surabondante dans la masse du
sang ou dans les humeurs. Les bons effets que ce re-
mède a produits ont mérité l'approbation de trois cele-
bres Docteurs en Médecine , & d'un nombre infini
de Chirurgiens Majors & autres très-experimentés au
fait des fièvres , dont les Lettres d'approbation me
restent entre les mains.

La dose dudit remède pour les grandes personnes ,
est depuis quinze jusques à vingt grains , & depuis
vingt-cinq jusques à trente pour les plus robustes. La
manière la plus convenable de faire prendre ce remè-
de , est de le mettre dans trois ou quatre cuillerées
d'eau commune pour le dissoudre , après l'avoir pesé
aux doses marquées ; ensuite le mêler avec six ou sept
cuillerées de boïillon chaud , & le faire prendre au
malade. Comme ses operations sont différentes , soit
qu'elles agissent par les sueurs , par les urines , par le
bas , & quelquefois même par un vomissement léger ,
le tout selon l'humeur qui prédomine , il faut faire
prendre du boïillon de tems en tems à ceux qui vien-
dront à vomir , & l'on n'en fera prendre aux autres
qu'une heure après la prise du remède. Quant aux
femmes enceintes attaquées des susdites fièvres , il
faut mettre dix à douze grains de ce remède dans
trois ou quatre cuillerées d'eau cordiale , puis leur
faire prendre d'heure en heure une cuillerée de cette
eau , & dans les intervalles quelque cuillerée de
boïillon. On ne donnera que quatre à cinq grains
de ce Sel aux enfans de trois à quatre ans , & six
à huit grains à ceux âgés de dix à douze ans ; le tout
de la manière qu'il est spécifié pour les femmes en-
ceintes.

des Princes &c. Novemb. 1730. 323

Ce remede est très facile à prendre , n'ayant ni odeur ni aucun mauvais goût. Quoiqu'une seule prise emporte les susdites fièvres , il est néanmoins conseillable de retourner à la charge trois ou quatre jours après , afin de purger l'estomach des levains qui pourroient occasionner une rechute. Vous sçavez , Messieurs , en quels tems il faut faire les saignées convenables. Je suis &c.

On trouvera ce remede , qui est d'un prix modique , chez Louïs Hutte , Marchand proche les Recolets à *Luxembourg* , à qui le Sieur Pairat en a envoyé quelques onces pour le faire connoître : Les Sieurs Dejardin , Chirurgien à *Longwy* , & Neron aussi Chirurgien à *Thionville* , en ont pareillement pour la distribution.

III. Il paroît un Imprimé de six Lettres , écrites sur les points les plus importans de la Controverse , par un Docteur Allemand de l'Université Catholique de *Strasbourg* à un Gentilhomme Protestant : chez Jean-François Le Roux , Libraire à *Strasbourg* ; l'aigreur , l'animosité & toute amertume de zèle qui se rencontre d'ordinaire dans ces sortes d'ouvrages ; sont bannis de celui-ci. L'Auteur n'a pensé qu'à convertir & nullement à confondre : & le recueil de ces six Lettres , qui traitent des six obstacles au salut qui se trouvent dans la Religion Lutherienne , n'a été fait qu'afin que Mrs. de la Confession d'Augsbourg sentissent d'autant mieux la force qu'elles renferment , en les voyant réunies , & que les Catholiques y trouvassent un plus ample sujet de consolation.

IV. Leonard ; Libraire , rue de la Cour à *Bruxelles* , propose par souscription un ouvrage en 3. vol. in fol. dont voici le titre tout au long : *Les Memoires de Messire Michel de Castelnau , Seigneur de*

de Mauvissiere , illustrés & augmentés de plusieurs Commentaires & Manuscrits , tant Lettres , Instructions , Traités , qu'autres Pieces secretes & originales , servans à donner la verité de l'Histoire des Regnes de François II. Charles IX. & Henry III. & de la Regence & du Gouvernement de Catherine de Medicis : Avec les éloges des Rois , Reines , Princes & autres personnes illustres de l'une & de l'autre Religion sous ces trois Regnes. L'Histoire genealogique de la Maison de Castelnau , & les Genealogies de plusieurs Maisons illustres , alliées à celle de Castelnau. Par J. Le Laboureur , Conseiller & Aumônier du Roi , Prieur de Fuvigné. Nouvelle Edition revue avec soin , & augmentée de plusieurs Manuscrits , avec près de 400. Armoiries gravées en taille-douce , &c.

Les Memoires de Mr. de Castelnau sont si generalement connus & estimés , que , pour porter le Public à en souhaiter une Edition complete , il suffit de la lui annoncer.

Quand même on n'auroit rien à ajoûter à celle de 1659. il faudroit au moins la renouveler. L'empressement avec lequel on l'a recherchée , l'a tellement épuisée , qu'à peine en peut-on aujourd'hui trouver par hasard quelque Exemplaire.

Leonard Libraire à Bruxelles , s'est chargé d'autant plus volontiers de cette entreprise , qu'il a eu le bonheur de trouver dequoi augmenter considerablement la premiere Edition.

Les RR. PP. Benedictins de la celebre Abbaye de St. Germain des Prez , de la Congregation de St. Maur , à Paris , lui ont permis de faire copier un Manuscrit qui se conserve dans leur Bibliotheque , & dans lequel se trouvent des piéces très-interestantes , qui servent de preuves aux Mémoires , & assurent

des Princes &c. Novemb. 1730. 325
rent des faits qui y sont raportés. Voici le détail
de ces pièces.

1. Les dépêches du Roi , de la Reine Mere &
du Duc d'Anjou à Mr. de la Mothe-Fenelon , Am-
bassadeur en Angleterre depuis 1572. jusqu'en Octo-
bre 1575.

2. Des Lettres de Charles IX. de Henry III. &
de la Reine leur Mere à la Reine d'Angleterre. On
a joint ces Lettres & ces dépêches aux Mémoires ,
parce qu'elles en sont en effet inseparables, puis-
que les négociations de Mr. de Castelnau ne sont qu'une
continuation de celles de Mr. de la Mothe-Fenelon.

3. L'Instruction donnée à Mr. de Castelnau nom-
mé pour succeder à Mr. de la Mothe-Fenelon dans
l'Ambassade d'Angleterre.

4. Les dépêches du Roi & de la Reine Mere à
Mr. de Castelnau depuis le 23. de Novembre 1575.
jusqu'au 6. d'Août 1578.

5. Les Lettres du Roi & de la Reine Mere à la
Reine d'Angleterre pendant le même-tems.

6. Une instruction donnée au mois de Decem-
bre 1575. pour négocier le mariage du Duc d'A-
lençon & de la Reine d'Angleterre ; avec six Lettres
du Roi & de la Reine Mere sur cette négociation.

Le public verra sans doute avec plaisir des addi-
tions si interessantes pour l'Histoire du tems, & les
ressorts qu'on fit joüer pour ménager l'Angleterre,
& excuser la journée de la St. Barthelemy.

C O N D I T I O N S.

Leonard donnera le tout en trois Volumes in fol.
beau papier , caracteres neufs, avec environ 400.
Armoiries gravées en taille douce , qui dans la pre-
miere Edition n'étoient gravées qu'en bois, chaque
Volume contenant pour le moins 200. feuilles ou
300. pages.

Il propose au Public cet ouvrage par souscriptions, & s'oblige d'en délivrer les deux premiers Volumes vers le mois de Mai de l'année prochaine 1731. & le dernier Volume dans le cours de la même année.

Le prix des souscriptions sera de 27. florins argent de change pour chaque Exemplaire en blanc, dont un tiers sera donné en prenant la souscription, un tiers lorsqu'on levera les deux premiers Volumes, & l'autre tiers lorsqu'on levera le dernier Volume.

On en imprime aussi quelque peu d'Exemplaires en grand papier Royal, dont le prix de la souscription est 36. florins de change par Exemplaire en blanc, payable en trois fois, chaque fois 12. florins de change.

Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront un tiers davantage, s'il en resté des Exemplaires, d'autant qu'on n'en imprime qu'un petit nombre.

On insérera une liste des noms de ceux qui auront souscrit.

On recevra des souscriptions jusqu'à la fin de Décembre pour ce Pays-ci, & jusqu'à la fin de Février prochain pour les Pays étrangers.

A Bruxelles, chez J. Leonard, Libraire rue de la Cour, & chez les Libraires des principales Villes des Pays-Bas & de France.

V. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le *Cœur*.

E N I G M E.

T E suis souvent dans l'eau pour le bien de la terre,
 Je présente la vie & je donne la mort ;
 Et mon trait lancé par un secret effort,
 N'est pas moins dangereux que celui du tonnerre.

Ceux qui pour leur profit me font faire la guerre,
 Admirent le pouvoir que me donne le sort,

Voyans

*Voyans que le plus foible entraîne le plus fort ,
Et que mon ennemi de lui-même s'enferme.*

*Je n'attaque jamais, je ne fais point de bruit ;
Je frappe en reculant , & plus on me poursuit ,
Et plus je suis certain d'acquiescer de la gloire.*

*Je suis souvent captif dans les bras de Doris ;
Sans quitter mes liens j'emporte la victoire ;
Et celui qui me prend , a le sort d'être pris.*

A R T I C L E I I .

*Qui contient ce qui s'est passé de plus consi-
derable en ESPAGNE & en POR-
TUGAL, depuis le mois dernier.*

I. **E** Espagne. *Seville.* Le 23. Août sur les 9. heures du soir, le Roi & la Reine accompagnés du Prince des Asturies, de la Princesse son Epouse, & des Infants Dom Carlos & Dom Philippe, revinrent ici de *Cazalha*, après avoir été 4. jours en route: Le peuple s'étoit rendu en foule dans les rues par où passerent L. Maj. pour aller au Palais Royal: Toutes les maisons étoient illuminées; on sonna les cloches, & ces démonstrations de joye durèrent pendant trois soirs consecutifs. Le 25. Dona Marie Antoinette, qui avoit été attaquée d'une legere indisposition à *Cazalha*, lors du départ de la Cour, revint aussi à *Seville* entierement rétablie; & tous les Ministres étrangers qui avoient suivi S. M., sont pareillement de retour. Le dessein du Roi est de se rendre dans peu à *Port-Sta-Marie* avec toute la Famille Royale: On fait même déjà les dispositions nécessaires pour ce voyage; & le General

Marquis de Spinola , qui avoit été retenu à *Cordoue* par une attaque de goutte , arriva enfin le 27. à la Cour : S. Exc. eut d'abord l'honneur de saluer L. M. avec qui il s'entretint l'espace de trois heures sur le succès de ses négociations à la Cour de *France*, dont le Roi parut très-satisfait : ce Ministre étant parti depuis pour se rendre à *Saragosse* par *Madrid*, on assure que le Marquis de Mortemar, Lieutenant general, commandera en chef les Troupes de S. M. en sa place.

II. Quoique le grand armement, dont on a fait mention ailleurs * soit entierement achevé , l'expédition d'*Italie* n'aura cependant pas lieu cette année ; sur ce qu'il y a , dit on , sur le tapis un Traité entre S. M. Imp. & le Roi Catholique , pour suspendre toute exécution l'espace de six mois ; pendant lequel tems on espere de parvenir à un accommodement de part & d'autre. Entre tems , on assure qu'il se fera une augmentation considerable des Troupes de cette Monarchie , & que le Roi demandera pour cet effet la liberté de lever du monde dans les Etats de diverses Puissances étrangères. Le Marquis de Castelar étant arrivé de *Madrid* ces jours passés avec le Secrétaire Montoto, premier Officier du Secretariat militaire , alla le 2. Septembre faire un tour à *Cadix* : Ce Seigneur en est revenu depuis pour recevoir ses dernières instructions du Roi, qui l'a nommé son Ambassadeur à la Cour de *France* ; & l'on apprend à ce moment que S. Exc. étoit déjà partie pour s'y rendre , ayant laissé Mr. Montoto, pour faire pendant son absence les fonctions de son Emploi sous Mr. Parinho ; & qu'elle étoit chargée d'un nouveau plan, pour tâcher de terminer les differends entre cette Cour & celle de *Vienne*.

III. Le 8. le Sieur Bannieres , Courrier du Cabinet ,

* Voyez *Ostobre* 1730. pag. 249.

net, arriva à *Seville* avec l'agréable nouvelle que la Reine de France étoit heureusement accouchée le 30. Août dernier d'un Prince à *Versailles*, que le Roi l'avoit d'abord déclaré Duc d'Anjou : Le Marquis de Brancas, Ambassadeur de France, en a d'abord fait part à L. M. & à toute la Famille Royale, de même qu'à la Noblesse & aux Ministres étrangers : ce qui a causé une joye inexprimable à toute la Cour. Les indispositions frequentes de cet Ambassadeur ne lui permettant pas de faire un plus long séjour en *Espagne*, où l'air lui est contraire, S. Ex. a obtenu son rapel du Roi son Maître, & se dispose à partir au premier jour pour retourner en *France*, à petites journées, de compagnie avec Monsieur Hulen, Medecin celebre, qui est arrivé ici de *Paris*, pour avoir soin de sa santé sur la route. Mr. Boillier est chargé de ménager, après le départ du Marquis de Brancas, qui a déjà eü son Audience de congé de L. M. & de toute la Famille Royale, les affaires de la Couronne de *France*, jusqu'à ce que S. M. T. C. y ait envoyé un autre Ambassadeur : La Cour a pris un deuil de 15. jours pour la mort du Comte d'Alais, frere du Prince de Conti, qui lui avoit été annoncée par un Exprés dépêché de *Versailles*.

IV. Le Comte d'Aguilar, Sous-Gouverneur de l'Infant Dom Philippe, a été honoré par le Roi du Titre de Superieur de l'Ordre de Chevalerie nouvellement établi à *Seville* ; & Dom Jean d'Azpiazu-y-Laconcha a été continué encore pour trois ans Corregidor de la Ville de *Plaisance* ; S. M. a aussi nommé l'Evêque de *Ceuta* à l'Archevêché de *Cadix*, sur ce que Mr. Bastamente, Chanoine de *Toledo*, à qui ce Monarque l'avoit offert, s'étoit excusé de l'accepter ; & Mr. Magistrale, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de *Cadix*, a été pourvû de l'Evêché

vacant de *Ceuta*. Le 10. au soir L. M. s'embarquerent à bord des Galeres la *Capitane*, la *Patronne* & le *St. Janvier* avec le Prince & la Princesse des Asturies, les Infants Dom Carlos & Dom Philippe, & descendirent la Riviere de *Guadalquivir*, pour aller en six jours à *St. Lucar*, où la Cour ne doit rester qu'un seul jour, ayant resolu de se rendre par terre à *Port-Ste.-Marie* le 18. du même mois. L'Infant Dom Louis, & les Infantes Dona Marie Therese & Dona Marie-Antoinette, partirent aussi le 13. pour cette Ville, de même que le Ministre de Portugal : ceux des Rois de la Grande-Bretagne, & de Sardaigne, des Etats Generaux & de la Republique de Venise, se disposent à suivre aussi la Cour en peu de jours. On assure que Leurs M. ne feront qu'un séjour de six semaines à *Port-Ste.-Marie*, après lequel Elles reviendront à *Seville* pour y passer l'Hyver.

V. *Cadix*. La Flotille attendüe de la *Vera Cruz*, & en dernier lieu de la *Havane*, revint heureusement dans la Baye de cette Ville le 17. & le 18. Août dernier, composée de trois Vaisseaux de guerre & de dix Bâtimens Marchands, sous le Commandement du Lieutenant General Marquis de Mari, qui depuis son retour est allé à *Seville* faire present à la Reine de plusieurs Oiseaux fort rares, & de quelques autres galanteries qu'il a apportées de ce Pays-là. La Cargaison de cette Flotte est l'une des plus riches qui soit encore venuë de ces contrées : Elle consiste en ce qui suit : 968898. pieces de huit pour le compte du Roi. 10481872. pour celui des Particuliers, 121804. en argent ouvré, 48671. en barres d'argent. 135574. en or monoyé. 29152. en lingots d'or, faisant ensemble 11. millions 785971. pieces de huit. 2514. Serons de Cochenille, pesant 20927. arobes. 229. Silvestre.

des Princes &c. Novemb. 1730. 331

Are. 2949. Indigo. 172. arobes d'Archioté. 494. quintaux de bois de Campeche. 1511130. paquets de Banilles. 174. caiffes de Chocolat, chacune de 8. arobes. 192. arobes de Cacao. 773. de Sucre. 10. caiffes de Jalap en poudre. 13014. peaux tannées. 147. bouteilles de Beaume. 23. arobes d'huile de Marie. 641. Copal. 74. Diquidambar. 2898. Jalap. 48. Zalzapareille. 96. Contrayerva. 12. Pezine. 234. caiffes de Bucaros. 27. de Porcelaines de la Chine. 29. arobes d'Yvoire. 260. douzaines d'écailles de Tortuës. 410. arobes Sevadilla. 58. douzaines de Bucaros. Tout l'or & l'argent de cette Flotille a déjà été transporté dans les Magazins de S. M.; & les autres Effets qui étoient sur son bord, ont aussi tous été déchargés: on ne fçait cependant pas quand la répartition s'en fera aux Intereffés; l'indult que le Roi a dessein de mettre sur ces Effets n'étant pas encore réglé. Le 22. il partit du Port de cette Ville deux Fregates chargées de Vif argent pour la *Nouvelle Espagne*; & les Vaisseaux de guerre du Roi, qui s'étoient rendus à *Barcelonne* pour former l'Escadre destinée pour l'*Italie*, y sont au contraire attendus au nombre de 18. cette expédition ne devant pas avoir lieu cette année.

VI. *Barcelonne*. Le Maître d'un Bâtiment François arrivé le 16. dans le Port de cette Ville, a rapporté qu'il avoit découvert à 12. lieues du Cap de *Toulon* 20. Vaisseaux de guerre Espagnols, dont 18. avoient remis à la voile le 10. du courant, & les deux autres le lendemain. Cette nouvelle, qui n'a pas peu surpris un chacun, sur ce que la commune opinion étoit que ces Vaisseaux avoient repris la route de *Cadix* pour y hiverner, paroît d'autant plus fondée, qu'on a commencé à embarquer la grosse Artillerie & autres munitions de guerre, à bord des Bâtimens de transport, qui sont payés fort

regulierement, & que d'ailleurs on travaille ici à de plus grands préparatifs de guerre qu'on ait encore fait jusqu'à present. Le tems nous éclaircira au juste de la route qu'a prise cette Flotte, que l'on dit être vers l'Isle de *Corse*.

VII. *Gibraltar*. Plusieurs Vaisseaux de guerre & de transport sont arrivés depuis peu d'*Angleterre* dans ce Port, avec un bon nombre de Troupes, que l'on croit plutôt destinés à renforcer la Garnison de cette Ville, qu'à toute autre chose; puisque l'expédition projetée des Espagnols en *Italie*, à laquelle ces Troupes devoient être employées, a, dit-on, été remise au Printems prochain. Les Lettres venues ici de *Barbarie* assurent que les troubles n'avoient pas encore cessé dans le Royaume de *Maroc*; que le Roi Muley-Abdalach se tenoit à *Tudela*, d'où il exigeoit de grands impôts de tous côtés; qu'il avoit entr'autres exigé 200. mille ducats de ceux de *Fez*, 600. quintaux de poudre des Habitans de *Salé*, & de grosses sommes d'argent de diverses autres Places; que la plupart de ses Sujets pour ne pas être surtaxés, cachotent leur argent en se faisant pauvres, comme ils l'avoient déjà fait sous le Regne du vieux Roi Muley-Ismaël; que le Commerce étoit interrompu; & que les Habitans du plat-Pays aux environs de *Ste. Croix* infestoient les chemins, & pilloient tous ceux qu'ils pouvoient rencontrer, sans pouvoir trouver les moyens d'y remédier, à moins que le Roi Muley-Abdalach n'y vint lui-même avec son Armée.

VIII. *Portugal. Lisbonne*. Il n'est rien de plus certain que l'accommodement des differends, qui depuis tant d'années ont régné entre le *St. Siege* & la Cour de *Portugal*, a été enfin résolu; S. M. Portugaise

Portugaise ayant déjà nommé le Comte de Galveas & le Cardinal de Motta , pour aller à Rome complimenter le nouveau Pape sur son exaltation à la Chaire de St. Pierre , & signer un Traité , par lequel S. S. s'engage , dit-on , solennellement d'élever au Cardinalat Mr. Bichi son Nonce en cette Cour. Le 2. Août L. M. Portugaises accompagnées du Prince de Brezil , assisterent dans l'Eglise Patriarchale au *Te Deum* qui y fut chanté , en actions de graces de l'élection du Pape Clement XII. , dont la nouvelle leur avoit été apportée par un Exprés : Quelques jours après les Italiens établis en cette Ville , celebrerent aussi à cette occasion une grande fête dans leur Eglise , qui dura pendant trois jours consecutifs. L'Academie Royale de l'Histoire ayant tenu sur la fin de Juillet une Assemblée au Palais , le Docteur Augustin Gomes Guimaraens , Promoteur du Tribunal du St. Office à *Lisbonne* , fut reçu Membre de cette Académie : Ce Sçavant prononça à ce sujet un discours fort éloquent , & fut chargé ensuite d'écrire en Langue Latine l'Histoire des Evêchés de *Coimbre* & de *Guarda*. Dom Antoine Galvas de Castel Blanco est revenu de la Cour de la *Grande-Bretagne* , où il avoit residé en qualité d'Envoyé extraordinaire du Roi ; & l'on a reçu avis par un Vaisseau revenu de la Baye de *Tous les Saints* , que le Viceroi de *Goa* faisoit équiper une Flotte pour aller soumettre les Maures de *Mombaza* & de *Pâté* sur les Côtes Orientales d'*Affrique* , qui s'étoient soulevés , & avoient repris la Forteresse de *Mombaza*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. La prise de possession du Pontificat, & de l'Eglise de *St. Jean de Latran* par le nouveau Pape, étant fixée au 12. Novembre prochain, on dispose toutes choses pour rendre cette cérémonie une des plus pompeuse & des plus solennelle qui se soit vûe de long-tems : Ce Pontife ne voulant à ce sujet charger d'aucuns frais la Chambre Apostolique ni ses autres Sujets, fait actuellement travailler à *Florence*, à ses propres dépens, aux habits & autres choses nécessaires pour cette solennité ; & la Grande Princesse Violante de Toscane veut, dit-on, y contribuer de 2000. écus. Le 20. Août le Cardinal de Colonitz Archevêque de *Vienne*, prit possession de son Eglise Titulaire des Saints Pierre & Marcellin, appartenant aux Religieux du *Mont Liban* ; & S. Em. fit present de 500. écus à cette Eglise pour être employés à la perfectionner : Les Cardinaux de Sintendorff & Salviati furent aussi mis dans le même tems en possession de leurs Eglises Titulaires ; sçavoir, le premier de celle de *Ste. Marie de la Minerve*, & l'autre de celle d'*Ara-Celi* : Le lendemain le Cardinal de Cinfuegos ayant été admis à l'Audience du Pape, S. Em. lui délivra de nouvelles Lettres de créance, par lesquelles l'Empereur le confirme encore pour trois ans dans la Charge de son Ministre en cette Cour ; & dans une Congregation particuliere, composée des Cardinaux Banchieri, Albani Camerlingue, & Celigola, du Prélat Nery Cotini, & de Mr. le Trésorier

qui

qui se tint le 23., on suprima plusieurs Offices de la Chambre Apostolique.

II. Le Comte de Colalto, qui étoit venu en cette Cour, pour ménager les intetêts de l'Empereur pendant la tenuë du dernier Conclave, est parti pour retourner à *Vienne*, après avoir pris son Audience de congé du Pape, & reçu de S. S. le present ordinaire, qui consiste en un Corps Saint, 2. grands bassins d'*Agnus Dei* & un très-beau Tableau : S. Ex. visita avant son départ la Basilique de St. Pierre, ensuite les Cardinaux Banchieri Secrétaire d'Etat, & Olivieri Secrétaire des Brefs; & fit aussi present au Cardinal Cinfuegos d'un service de table estimé 4000. écus. Les Cardinaux de Collonitz & Sinzendoiff sont aussi partis pour retourner à la même Cour; mais le Cardinal d'Althan a reçu un ordre de S. M. Imp. qui lui enjoint de demeurer encore quelques semaines en cette Ville. Le Pere Marefque, Commissaire du Roi de Portugal, eut le 24. Audience du Souverain Pontife, avec qñi il eut l'honneur de s'entretenir fort long-tems sur les differends qui ont regné entre le St. Siege & S. M. Portugaise: Comme cette affaire est terminée par l'entremise du Cardinal Corradini, qui avoit été nommé pour cet effet par S. S., Mr. Bichi a été rétabli dans la Nonciature de *Portugal*, & sera, dit-on, enfin revêtu de la pourpre dans la premiere promotion de Cardinaux, qui doit se faire dans peu. L'administration de toutes les Postes de l'Etat l'Ecclésiastique a été donnée au Marquis Patticii avec cent écus d'apointemens par mois, & 200. écus pour les Officiers subalternes, qui agiront tous desormais sous la direction de la Chambre Apostolique.

III. On a exposé dans une des Salles du *Vatican*, les Langes benits destinés pour le Dauphin: La plus grande partie de la Noblesse, & beaucoup d'au-

tres personnes de distinction , sont allés en admirer la magnificence ; & l'on apprend que l'Abbé Lanti , accompagné du Chevalier Lanti son neveu , de Mr. de Cavignon ; & de divers autres Seigneurs , étoit déjà parti de *Rome* pour aller s'embarquer à *Civita-Vechia* sur deux Galeres du Pape , qui doivent le conduire à *Marseille* , d'où il se rendra par terre à la Cour de *France* pour porter ces Langes au Dauphin. Le 8. Septembre , jour de la Nativité de la Vierge , Clement XII. se rendit en ceremonie à l'Eglise de *Notre-Dame du peuple* , où il tint Chapelle publique , à l'issuë de laquelle ce Pontife reçut des mains du Grand Connétable Colonna au nom de l'Empereur , le tribut ordinaire pour le Royaume de *Naples* : cette ceremonie que l'on a accoutumé de faire la veille de la fête de St. Pierre , ayant été différée jusqu'alors , à cause de la vacance du St. Siege. Le Cardinal de Bissy a été attaqué d'une dissenterie accompagnée de fièvre , dont il est à present parfaitement rétabli ; mais il n'en est pas de même du Cardinal Caraccioli qui est à l'extrémité.

IV. Le 10. le Pape tint Consistoire secret , dans lequel plusieurs Evêques furent préconisés , entr'autres le Pere Thomas Vidal , de l'Ordre de Cîteaux , & le Pere Falcoya , de celui des Peres des Ouvres de pieté , tous deux nommés par l'Empereur , sçavoir , le premier à l'Evêché de *Messine* , & l'autre à celui de *Castellamare* , & qui avoient été examinés la veille par S. S. Après cette ceremonie Clement XII. publia un Jubilé universel , à l'occasion de son exaltation au Pontificat , qui commença le Dimanche suivant par une Messe solennelle celebrée par S. S. dans l'Eglise de *Ste. Marie des Anges* : la Procession ordinaire composée de tout le Clergé séculier & régulier , se fit ensuite depuis cette Eglise jusqu'à celle de *Ste. Marie Majeure* , à laquelle ce

Pontife

Pontife assista , accompagné de 32. Cardinaux , de la Noblesse & d'une très-grande foule de peuple. La Congregation ordinaire des Immunités a été assemblée au *Quirinal* sur les affaires de *Savoie*. Le 14. le Marquis d'Ormea , Ministre du Roi de Sardaigne , partit pour retourner à *Turin* ; mais le Comte de Gros , autre Ministre de cette Couronne , est resté en cette Cour pour y continuer les fonctions de sa Charge. Quelques Cardinaux zélés s'étant approchés du Pape il y a quelque tems , avertirent le St. Pere que contre les ordres exprés du feu Pape Benoît XIII. , plusieurs Prêtres avoient repris la peruque ; mais il leur donna pour réponse , qu'on devoit prendre garde à la reforme des mœurs , & non pas aux peruques ; & S. S. a fait défendre le Pharaon , la Bassette & autres jeux de hazard , ayant nommé deux Cardinaux , pour informer expressément de cette défense les Seigneurs & Dames de la Ville de *Rome*.

V. Le Pape a fait expédier des Lettres Circulaires à tous les Evêques qui ont été élevés à cette Dignité sous le précédent Pontificat , par lesquelles ils sont cités de venir dans deux mois rendre compte de la maniere dont ils ont été pourvûs de leurs Evêchés ; & depuis cette expédition , on a vû porter à la *Sacrée Pénitencerie* plusieurs Requêtes anonimes pour avoir l'absolution de simonie , avec laquelle ces Prélats s'accusent , dit on , d'avoir été mis en possession de leurs Sieges par le moyen des *Beneventins*. La réponse que fit le même Tribunal à ces Requêtes , ne laisse pas que d'être assez favorable à ces Particuliers , qui sont néanmoins sommés de se démettre des Evêchés & autres Benefices qui leur ont été conférés de la sorte : S. S. voulant en cela donner des marques d'une bonté & d'une charité

rité parfaite. On continuë cependant de rechercher avec toutes les apparences d'une rigueur extrême , les Sujets soupçonnés de malversation dans la régie de leurs Emplois pendant le Regne du défunt Pape : Il se passe peu de jours que l'on n'en conduise quelques-uns dans les prisons de cette Ville , ou à qui l'on n'ordonne les arrêts dans leurs propres maisons ; & cela en conformité d'une Ordonnance du nouveau Pape , qui établit la Congregation criminelle , dont il a été déjà fait mention. * La traduction de cette piece ne sera pas de trop dans ce Journal , puisqu'elle découvre au Lecteur l'équité des raisons qui ont induit le St. Pere à former cet établissement : la voici.

Comme Nous avons appris par des personnes dignes de foy , & par les bruits publics , lors même que Nous n'étions encore que Cardinal , que certaines personnes employées dans les affaires sous le précédent Pontificat , ont non seulement malversé impudemment & injustement dans tout ce qui a été commis à leurs soins , tant par rapport aux graces qu'ils ont accordées , qu'à la justice qu'ils ont fait rendre , & aux Expéditions qu'ils ont ordonnées , mais aussi qu'au préjudice de l'intégrité de cette Cour , & au mépris de la droiture de Benoît XIII. notre Prédecesseur , ils ont tâché de surprendre sa Religion par de malignes & fausses insinuations , de le détourner de l'amour qu'il a toujours eu pour la Justice , de corrompre ses bonnes intentions par des artifices trompeurs , & d'empêcher que sa probité & sa vertu ne produisissent les fruits qu'on en devoit attendre : Et comme Nous nous serions proposés de vanger avec éclat l'intégrité & l'honneur de notre Prédecesseur , de toutes les embûches qui lui ont été tendues , & des fautes qu'il

* Voyez le dernier Journal , pag. 251.

et, pour ainsi dire, commises innocemment ; Nous croyons qu'à présent que Nous sommes élevés sur le Trône suprême de la Justice , sans aucun mérite de nôtre part , Nous ne pouvons mieux faire que de mettre à exécution le pouvoir que Nous avons en main , afin d'effacer les injures atroces qui réjaillissent sur la droiture & l'intégrité d'un si Saint Pontife , & de rendre à notre chere Ville & à la Cour de Rome , les degrés d'estime qu'elles se sont acquis , de peur que l'innocent ne souffre pour le coupable.

Pour cet effet Nous créons une nouvelle Congregation particuliere, composée des Cardinaux Jean-René Imperiali , Loïis Pico , Pierre-Marcellin Corradini , Leandre de Porzia , & Ausone Banchieri , leur donnant pour Secetaire Dominique-Cesar Fiorelli , Referendaire dans l'une & l'autre Signature ; Nous donnons ausdits Cardinaux pouvoir & ordre de rechercher tous ceux qui seront coupables de pareils excès , crimes & délits , ou qui , contre tout droit , & au préjudice du bien public & particulier , auront injustement prévariqué , tant dans le spirituel que dans le temporel ; & Nous leur ordonnons par les Presentes de proceder , soit par eux mêmes , soit par devant tels Tribunaux Ecclésiastiques & Laiques de cette Ville , sur les accusations des Parties dénoncées , ou sur ce qu'ils pourront découvrir eux-mêmes contre ceux qui se trouveront dans les cas susdits : Voulant , en vertu de notre autorité Apostolique , que tous les Tribunaux & Congregations de Cardinaux leur tendent la main à cette occasion , qu'il leur soit permis d'y prendre toutes les informations nécessaires , & d'instruire des procès par eux , ou par d'autres Juges qu'ils pourront commettre pour cet effet , afin d'agir contre toute & chaque personne Ecclésiastique , Reguliere & Séculiere , de quelque qualité , condition ou dignité qu'elles puissent être , sans excepter aucun Ordre

de l'Ordre ou Congregation, pas même la Société de Jésus & l'Ordre militaire de St. Jean de Jerusalem, les Ministres, Officiers de l'Inquisition, ou autres personnes privilégiées.

Nous ordonnons à nosdits Commissaires, lorsque les crimes ci-dessus énoncés, ou quelque chose d'approchant, seront averés en general ou en particulier, de les faire punir, soit par eux-mêmes, soit par des Juges délégués, dans la personne des Coupables, des Complices, des Fauteurs & des Conseillers; Nous leur permettons pour cet effet de faire entendre les témoins réquis, ou telles personnes que ce puissent être, Ecclésiastiques, Régulieres, Séculieres, privilégiées ou non; d'évoquer en Jugement, citer ou faire citer quiconque se trouvera dans le cas; de recevoir leurs dépositions par écrit, & d'obliger tous les Tribunaux de cette Cour & de l'Etat Ecclésiastique, même les Officiers de notre Chambre Apostolique, de leur fournir tous les Actes dont ils pourront avoir besoin, avec pouvoir de poursuivre les Desobéissans par des amendes pecuniaires, s'il est besoin, par Corps ou par les Censures spirituelles, ainsi que cette Congregation le jugera convenable.

Et afin qu'elle puisse d'autant mieux executer nos ordres, Nous lui conferons par ces Presentes toute l'autorité, jurisdiction & plénitude de notre pouvoir, tant par raport à l'ordre de proceder, à la maniere de prouver, & à la forme de juger & de faire executer leurs Jugemens; dérogeant pour cet effet à toutes Constitutions Apostoliques & Regles de notre Chancellerie, aux Droits & Ordonnances des Conciles Generaux, Provinciaux & Sinodaux, & aux autres Decrets particuliers à ce contraires, quoi qu'on n'en fasse pas ici mention de mot à mot, ou selon leurs clauses generales, &c. Donné au Quirinal le 8. Août 1730.

Ainsi

des Princes &c. Novemb. 1730. 341

Ainsi Nous plaît , ainsi Nous commettons & ordonnons de notre mouvement.

Etoit signé , CLEMENT XII.

VI. Les Habitans de la Ville de *Benevento* ont porté de nouvelles plaintes au Pape contre le Cardinal *Coscia* , supliant entr'autres ce Pontife de le dépouïller de son Archevêché. S. S. ayant pris cette demande en considération , a fait solliciter ce Cardinal par le Duc *Strozzi* de renoncer à cette Dignité ; mais S. Em. lui fit entendre qu'elle ne feroit jamais une pareille renonciation , & qu'elle ne se démettroit pas non plus de sa possession en faveur de qui que ce puisse être : Cette réponse n'a pas peu irrité le Saint Pere , qui , pour faire connoître à ce Prélat son ressentiment de l'opposition qu'il avoit trouvé à ses volontés , l'a privé de toute autorité Archiepiscopale , par l'élection que S. S. a faite d'un Vicaire Apostolique pour aller résider à *Benevento* , & d'un Econome pour exiger tous ses revenus , qui seront mis en dépôt , jusqu'à ce qu'on ait donné un jugement final sur les chefs d'accusation portés contre ce Cardinal. Mr. de *Simeonibus* , à la recommandation du Cardinal *Barberini* , a aussi été pourvû par le Pape d'un Prieuré vacant dans la même Ville , sans que le Cardinal Archevêque en ait eu aucune connoissance ; & l'on assure que ce Pontife est d'intention de disposer pareillement de tous les autres Benefices qui viendront à vaquer dans ce Diocèse. On remarque que cette conduite mortifie beaucoup le Cardinal *Coscia* , & qu'il commence à se repentir de n'avoir pas voulu prêter l'oreille aux sollicitations du St. Pere , pour se démettre de son Archevêché , ni aux exhortations des Cardinaux *Cinfuegos* & *Salviati* , qui l'avoient vivement pressé sur cette affaire en diverses visites qu'ils lui ont rendu.

VII. La Congregation criminelle a fait sçavoir au Cardinal Coscia, qu'il eût à rembourser incessamment à la Chambre Apostolique 36000. écus; sçavoir, 12000. écus par an qu'il s'est fait payer d'avance de certaines gratifications; & a aussi condamné Mr. Negroni, qui pendant la vacance du St. Siege, a été démis de la Charge de Grand Trésorier, à payer au plutôt 40000. écus qu'il doit à la Chambre Apostolique, outre une somme de 53. autres mille écus, dont Mr. Compostani, qui a été ci-devant Trésorier de *Ferrare* & de *Comachio*, a été débiteur, à cause que Mr. Negroni lui avoit confié cette Charge de son propre mouvement, & sans les formalités ordinaires de ladite Chambre; mais pour éviter d'autres poursuites, on apprend que cet Abbé a pris le parti de s'évader, & l'on assure qu'il s'est depuis retiré à *Genes* en habit court, & dans la Caleche du Courier de *Lyon*. Mr. Pratti Beneventin, & l'un des principaux favoris du Cardinal Coscia, à qui on avoit assigné sa maison pour prison, fut transféré il y a quelques jours dans la prison secrète; l'inventaire de tous ses Effets ayant été fait ensuite, on trouva environ 40000. écus en especes d'or & d'argent, 300. pistoles d'Espagne dans un sac à part, quelques milliers d'écus en billets, & 10022. onces d'argenterie, & le tout fut transporté dans la Chambre Apostolique; après quoi tous les Domestiques furent conduits en prison. Mr. Genovesi, à qui la maison avoit aussi été assignée pour prison, a trouvé le moyen de se sauver, avec tout ce qu'il a pû emporter d'argent, sans qu'on sçache quelle route il a prise. La même Congregation a encore annullé 12. Contrats des Fermes de la Chambre Apostolique, qui avoient été passés frauduleusement sous le précédent Pontificat, & a fait mettre des affiches dans

les lieux ordinaires pour renouveler ces Fermes, aux plus Offrans, & au plus grand avantage de ladite Chambre. Nous passerons sous silence les autres particularités moins interessantes, portées devant la Congregation dont nous venons de parler, de même que les décisions, à cause que le détail de toutes ces choses nous meneroit au-delà des bornes de cet Article.

VII. Le 17. les Carosses du Cardinal Albani, Camerlingue & Protecteur du Royaume de Pologne, allerent à la rencontre d'un nouveau Ministre de cette Couronne, qui vient résider ici, & qui alla descendre chez le Baron Pouffet, Agent de Sa Maj. Polonoise. Il se tint le lendemain chez le Cardinal Barberini une Congregation particuliere, dans laquelle on commença à examiner les Requêtes, signées sous le dernier Pontificat; & la résolution y fut prise d'abolir toutes celles qu'on reconnoitra être injustes & frauduleuses. On fut assez surpris de voir le même jour les Cardinaux Cinfuegos & Bentivoglio, Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne, aller en habit court visiter le Cardinal Coscia, avec qui ils eurent un entretien que l'on suppose avoir roulé sur les raisons qui devoient le porter à se démettre de son Archevêché de *Benevento*; cette Eminence ayant ensuite envoyé son Maître de Chambre chez le Cardinal Falconieri pour lui demander son sentiment, sur ce qu'elle étoit tous les jours sollicitée de renoncer à cet Archevêché; il lui répondit, „ qu'il devoit déjà l'avoir fait, & „ qu'il seroit très bien de ne plus hésiter à suivre ce „ parti; afin de se conformer à l'intention du Sr. „ Pere, & de vivre lui-même dans une plus grande „ tranquillité. Le 20. le Cardinal de Polignac eut une Audience particuliere du Pape, à l'issue de laquelle le Cardinal d'Althan prit son Au-

dience de congé de S. S. dans le dessein de retourner bientôt à son Evêché. Le même jour le Cardinal Cinfuegos s'étant rendu auprès du Prince & de la Princesse Lancelotti, leur notifia que l'Empereur approuvoit le mariage du Prince leur fils, & l'exemptoit même de toutes les contributions qu'il devoit payer pour ses Fiefs dans le Royaume de Naples, pendant la vie du Pape Regnant, qui avoit demandé cette faveur à S. M. Imperiale. Le 23, on fit venir au Bureau des Comptes de la Chambre Apostolique tous les Artisans qui ont fourni des marchandises, &c. sous le précédent Pontificat, pour reconnoître leurs écritures, sur ce que dans les Comptes qui ont été présentés à ladite Chambre, il s'en est trouvé plusieurs doubles & de différens caractères, quoiqu'ils fussent des mêmes personnes.

IX. Naples. On a publié un Placard en cette Ville qui défend sous de rigoureuses peines de transporter hors du Royaume aucunes especes d'or & d'argent : & l'on a fait partir deux Vaisseaux de guerre nommés le *St. Charles* & le *St. Leopold* pour aller donner la chasse à quatre Corsaires de *Barbarie*, qu'une Tartane qu'on avoit fait venir pour *Pescara* dans l'*Abruzze*, avec des Canons de fer, des balles, des grenades & de la poudre, & avec ordre d'y charger & transporter ici l'Artillerie de bronze, avoit rencontré au Cap *Spartivento*. Les Troupes qui ont leurs quartiers ici & dans le voisinage, se tenoient prêtes à former un campement aux environs de cette Capitale sur la fin du mois d'Août dernier, sur ce que l'on debitoit que la Flotte d'Espagne avoit fait tous les préparatifs nécessaires pour mettre à la voile vers l'*Italie*; quatre maisons de campagne avoient même déjà été marquées pour cet effet, & l'on tenoit aussi prêt un gros train d'Artillerie; mais le projet des Espagnols ayant depuis été remis

à une autre saison , ces Troupes se tiennent tranquilles comme auparavant dans leurs postes ordinaires. Le 28. l'anniversaire de la naissance de l'Impératrice Regnante fut célébré avec beaucoup de pompe au Palais Royal , où le Comte de Harrach Viceroi de ce Royaume , & la Comtesse son Epouse reçurent à cette occasion les complimens du Magistrat , des Seigneurs titrés, des Ministres d'Etat, des Officiers Generaux , & de plusieurs autres personnes de distinction. Le 19. Septembre, jour de la fête de St. Janvier , principal Protecteur de cette Ville & de tout le Royaume , on exposa dans la Chapelle dédiée à son honneur la tête de ce Saint, dont le sang qui en fut approché , boüillonna d'abord comme à l'ordinaire : ce qui fut annoncé à toute la Ville par une décharge generale du Canon de tous les Châteaux , & des Galeres qui étoient en rade. On compte que depuis quelques mois on a transporté 12. Bataillons Imperiaux , & beaucoup de recrues dans ce Royaume & dans celui de *Sicile*, dont une partie s'étoit embarqué à *Fiume*, & le reste à *Trieste* en *Istrie*.

X. *Milan*. On a reçu ici 300000. florins que la Cour de *Vienne* a envoyés pour le besoin des Troupes qui sont dans cet Etat , & l'on en attend dans peu une somme beaucoup plus considerable. Voici l'extrait d'une Lettre écrite d'*Italie* le 26. Août dernier , contenant le plan des dispositions qu'on y a faites , pour s'opposer aux entreprises que les Alliés de *Seville* pourroient y faire.

Les Troupes Imperiales qui sont dans le *Milanez* ont formé une Ligne le long du Pô , qui commence à *Ostiglia* & s'étend jusqu'à *Pavie* : le centre en est à *Cremona* ; la Place d'armes y est aussi ; & la Garnison de cette Ville , où l'on a dressé les princ

aux Magazins , consiste en 7000. hommes. Par le moyen de cette Ligne & de la Ville de Mantouë qui est derrière , on tient la communication ouverte avec l'Allemagne ; & comme on a jetté deux ponts sur le Pô , on peut , selon le besoin , entrer dans le Parmesan , le Duché de Tolcane & l'Etat de Genes. On transporte du Tyrol l'avoine & autres fourrages pour la Cavalerie. Les Villes du Milanez les plus exposées sont considérablement fortifiées , entr'autres , Novarre , Moitave & Tortone. Tout est aussi en bon état dans le Royaume de Naples , où plusieurs Regimens de Cavalerie ont ordre de patrouiller le long des Côtes. On continuë de fortifier la Ville de Capouë qui a une bonne Citadelle , & l'on a ordonné aux Habitans de se pourvoir de vivres pour un an : Gaëtè qui est la plus forte Place du Royaume , a aussi une bonne Citadelle , & l'entrée de son Port est couverte par deux Forts. En Sicile , où il paroît qu'il y a le plus à craindre , on a non seulement pourvû de bonnes Garnisons les Places fortes du Royaume , comme Messine , Palerme , Cataneo , Melazzo , Siracuse , &c. mais on est aussi en état de mettre en campagne une Armée considérable ; & l'on peut tenir la communication ouverte avec la Calabre , par le moyen d'un Fort construit vis-à-vis de Reggio.

XI. Florence. Le Grand Duc paroît toujours résolu d'observer une exacte neutralité en cas de guerre , n'ayant pû se résoudre encore à permettre aux Troupes Imperiales d'entrer dans les Etats , quoique le Colonel Comte de Molch continuë ses instances auprès de S. A. R. pour la porter à cela : cependant on a achevé la construction d'un nouveau Fort du côté de la Mer à Livorne : La Batterie qui défend la Côte vers la Tour de *Marzocco* , est aussi dressée , & l'on a ordonné à 800. hommes de s'y rendre

rendre pour en renforcer la Garnison : On ne sçait encore si les 6000. Imperiaux qu'on attendoit à *Massa* vers la fin d'Août , entreront dans les Etats du Grand Duc , ou si ces Troupes seront mises en garnison dans les Places du Golfe de la *Specie*. La Cour a pris le deuil pour la Duchesse Doüairiere de Brunswich-Hannover , Mere de l'Imperatrice Doüairiere Amelie.

XII. *Livorne*. Le Patron d'une Tartane Françoise arrivée d'*Alger* depuis quelques jours , a rapporté que tous les Vaisseaux & plusieurs Galeres de cette Republique s'étoient mis en mer , pour croiser sur les Bâtimens de diverses Nations ; qu'il y avoit entr'autres parmi ces Bâtimens un nouveau Vaisseau monté de 70. pieces de Canon ; qu'une de leurs Galeres avoit échoué sur un Rocher , sans qu'on pût l'en retirer , si ce n'est par pieces ; & que les Corsaires de *Salé* qui étoient aussi en course , avoient pris deux Bâtimens , l'un François chargé d'Eau de Vie , Huiles , &c. & l'autre Anglois ayant à bord trente-six mille pieces de huit & 14. Passagers Portugais.

XIII. *Genes*. Dans le tems même que la Régence de cet Etat étoit sur le point de terminer par la voye de douceur , les affaires de l'Isle de *Corse* , & que ses Habitans sembloient y donner les mains , par un acquiescement de la Republique à presque toutes leurs demandes , on apprend que ces Soulevés sont de nouveau descendus dans la Plaine , qu'ils ont désolé toute la Campagne , gâté les Vignobles , & emmené avec eux tous les Bestiaux qu'ils ont trouvé ; qu'ils ont menacé la Ville de la *Bastia* , pour laquelle on craint fort , & que les bagages de Mts. Fieschi & Spinola ont été attaqués & pillés. La Republique est fort embarrassée sur le parti qu'elle doit prendre en cette occasion ; dans la pensée où elle

elle est , que les Mécontens de cette Isle, qui paroissent indomptables , sont soutenus par quelque Puissance étrangere. Le 11. Septembre il arriva ici de *Civita-Vechia* deux Galeres du Pape , commandées par le Chevalier La Motte , ayant à bord l'Abbé Lanti , qui va porter au Dauphin les Langés bénits , dont nous avons déjà fait mention ; & ces Galeres se remirent lendemain en mer , pour transporter à *Marseille* cet Abbé avec toute sa suite. Le 12. on renvoya un grand nombre de Mulers qui étoient arrivés de *Milan* en cette Ville , pour le service des Troupes Imperiales , sur ce que l'on se persuada qu'il n'y aura point de rupture cette année.

XIV. *Venise*. Une Tartane & quelques Galliotés de *Tripoly* , ayant infesté pendant quelque tems les Côtes d'*Albanie* , on a envoyé le *St. François*, Vaisseau de guerre , pour leur aller donner la chasse , avec deux Galeres que Mr. Diedo , Provéditeur General sur mer , avoit déjà détachées pour ceteffect. Les Maîtres de plusieurs Bâtimens arrivés depuis en cette Ville , raportent que le Vaisseau Venitien avoit fait échoïer une de ces Galliotés , qu'il avoit dispersé & mis en fuite le reste , qui s'étoit retiré à *Moron* & à *Coron* du mieux qu'il avoit pû , & que tout étoit presentement fort tranquille sur ces Côtes. Le 26. Septembre le Comte de Gergy Ambassadeur de France , s'étant rendu en cérémonie au College , annonça au Doge & au Sénat la naissance du Duc d'Anjou , & ce Ministre reçut ensuite les complimens ordinaires sur cette naissance. Les derniers avis venus ici du *Levant* , portent , „ que la ma-
„ ladie contagieuse avoit entierement cessé à *Con-*
„ *stantinople* ; que le Grand Seigneur se tenoit
„ à l'Armée qu'on avoit formée aux environs
„ de cette Capitale , où l'on faisoit encore venir des
„ Troupes de tous côtés pour l'augmenter jusqu'à

200. mille hommes ; & que cette Armée se mettroit ensuite en marche vers les frontières de *Perse*, pour s'opposer aux desseins du nouveau *Sophy*.

XV. *Turin*. Le Roi de Sardaigne , après un Règne de 50. ans , rempli d'évenemens mémorables , vient de donner à toute l'Europe un sujet d'étonnement & de reflexions , par l'abdication subite qu'il a faite de l'autorité Royale , avec tout ce qui en dépend , en faveur du Prince de Piémont son fils , sous prétexte que l'âge & les infirmités l'obligeoient de se décharger du poids de la Couronne , pour mettre un intervalle entre le Trône & la mort. Voici comment se passa cette affaire , qui sûrement ne sera pas omise dans l'Histoire de ce Prince : Sa M. Sardaignoise fit signifier le 2. Septembre un ordre à tous les Princes , Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade , Secretaires d'Etat , Archevêque de cette Ville de *Turin* , Grand Chancelier , premier Président , Generaux , & Officiers de la Cour , militaires & de Justice , qu'ils eussent à se trouver le lendemain vers les trois heures de l'après-midi au Château de *Rivoli*. Dans ce tems-là le Roi tint un Grand Conseil , où il fit une nombreuse promotion d'Officiers militaires , & remplit aussi toutes les autres places vacantes dans la Police : Celle de Grand Maréchal du Duché de *Savoie* , qui étoit supprimée depuis 200. ans , ayant été alors rétablie & conférée au General *Rhebinder* : S. M. fit ensuite une abdication generale de ses Royaumes & autres Etats , en remettant le Sceptre , par un Acte authentique & formel entre les mains du Prince de Piémont , à present Roi de Sardaigne , de Chipre , de Jerusalem &c. Après avoir fait entrer dans la grande Salle , tous les Seigneurs qui y avoient été mandé la veille , un Secretaire d'Etat lut à haute voix c^{est}

Acte s.

Acte ; le Roi Victor-Amedée leur fit alors un discours digne de la grandeur d'ame ; il y déclara les raisons de sa résolution , fondée sur son âge & ses infirmités , & parla avec un courage héroïque , & tant de tendresse , qu'il fit verser des larmes à tous ceux qui étoient presens : il les consola ensuite , les recommanda au Prince son fils ; & rapellant les services que chacun d'eux lui avoit rendus en particulier , il exhorta le nouveau Roi à suivre leurs conseils , dont il s'étoit toujours bien trouvé. Le lendemain 4. ce Prince partit de *Rivoli* , pour se retirer au Château de *Chambery* en *Savoie* , où il a dessein de finir ses jours , sous le nom de Comte de Tende , & où il doit , dit-on , épouser la Comtesse Doüairiere de St. Sebastien , qui a été Dame d'honneur de la feuë Reine : Il est âgé de 64. ans & quelques mois , étant né le 14. Mai 1666. il est veuf depuis le 26. Août 1728. & l'on assure qu'il avoit fait depuis environ un an confidence au Prince son fils & à deux ou trois personnes , du dessein qu'il vient d'exécuter , en leur recommandant néanmoins le secret , ce qu'ils ont exactement observé : Ce Prince ne s'est réservé que quelques Gentilshommes , un homme de Chambre , quatre Valets de pied , deux Cuisiniers , quelques Voitures , & 150. mille livres de revenu annuel.

XVI. Le 5. le nouveau Roi de Sardaigne prit possession du Trône , ayant été proclamé la veille en cette qualité avec les formalités usitées , & reçue ensuite les sermens ordinaires en pareille cérémonie. Le 7. le Roi & la Reine se rendirent de la *Venerie* à *Turin* : Immédiatement après leur arrivée au Palais , L. M. reçurent les complimens des Princes , des Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade , des Ministres & Secretaires d'Etat , de l'Archevêque de *Turin* , du Grand Chancelier , des premiers Pré-

fidens ,

des Princes &c. Novemb. 1730. 351

fidens , des Generaux , des Seigneurs & Dames de la Cour & des Ministres étrangers , & dînerent ce jour-là en public : L'après-midi il y eut apartment à la Cour : Le soir on tira un beau feu d'artifice dans la grande Place , où l'on voyoit en chiffres de feu les noms de L. M. , qui sont *Charles-Emanuel & Polixene* : toutes les maisons de la Ville furent aussi illuminées trois foirs consecutifs. Le 8. au matin le Conseil du Cabinet s'assembla pour la premiere fois en presence du Roi ; & toutes les Cours Supérieures complimenterent ensuite L. M. , qui admirerent tous les Membres de ces Tribunaux à l'honneur de leur baiser la main. Il n'y a encore aucun jour fixé pour le Couronnement du nouveau Roi , quoique les dispositions nécessaires pour cette cérémonie soient déjà toutes achevées. On se promet un Regne paisible de ce Prince , qui est fort vertueux , & doité de tous les talens nécessaires pour former un grand Roi : Il est né le 27. Avril 1701. , & a un fils de son premier mariage , né le 7. Mars 1723. , qui est à present Prince de Piémont ; & S. M. a épousé en secondes nûces la Princessé Polixene de Hesse-Rhinfelds-Rottembourg , à present Reine de Sardaigne.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE , depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. Le 5. Septembre les Ministres étrangers eurent l'honneur de complimenter le Roi sur la naissance du Duc d'Anjou , & s'étant ensuite rendus à l'Apartment de la Reine , pour lui faire un pareil compliment , ce fut la Maréchale de Boufflers ,

Boufflers , qui reçut ces Ministres de sa part : S. M. ne donnant encore alors aucune Audience. Le 7. les Députés de l'Assemblée générale du Clergé furent admis à l'Audience du Roi , ayant à leur tête Mr. de Maniban, Archevêque de *Bourdeaux*, qui presenta à ce Monarque le cahier de leurs délibérations : Cette Assemblée , dont la séparation est fixée au 16. du courant , a fait depuis à S. M. une longue Lettre , que nous pourrons rapporter dans les Articles Littéraires des mois suivans , tendant à reprimer dans un Concile la licence de plusieurs personnes , qui répandoient dans le public des Ecrits contre la Constitution *Unigenitus* , sous le nom de l'Evêque de *Montpellier* : elle a aussi assigné une pension annuelle de 500. livres à l'Abbé Pelletier Chauvin , en considération de diverses pièces imprimées qu'il a mises au jour en faveur de cette Bulle. La nuit suivante le feu prit avec beaucoup de violence à l'Appartement que le Duc de Gêvres a dans ce Château : Les Gardes Françoises & Suisses furent aussitôt employées aux pompes pour éteindre ce feu , & le Roi s'étant éveillé par le grand bruit qu'on faisoit , alla d'abord sur le Balcon , où S. M. resta jusqu'à la fin de cet incendie : le prompt secours qu'on a apporté , a empêché la communication des flammes , & il n'y eut que le toit du pavillon de cet Appartement qui fut consumé. Le 8. fête de la Nativité de la Vierge , le Roi entendit la grande Messe dans la Chapelle du Château , & y reçut aussi la Communion : ce Monarque toucha ensuite un grand nombre de malades des écrouelles , & l'après-midi il entendit les Vêpres dans la même Chapelle.

II. La Cour a pris le deuil pour la mort de la Duchesse Doüairiere de Brunswich-Hannover décedée à *Paris* le 12. du mois d'Août dernier : cette mort avoit été notifiée au Roi quelques jours auparavant

ravant

ravant par Mr. Horace Walpole , Ambassadeur extraordinaire du Roi de la Grande-Bret. qui est neveu de cette défunte Princesse , dans une Audience particuliere , à laquelle il avoit été conduit par Mr. de Saintôt , Introduceur des Ambassadeurs. Le Comte de Maffey , Ministre du Roi de Sardaigne , ayant aussi été admis depuis peu à l'Audience de S. M. , lui a fait part de l'abdication volontaire qu'a faite le 3. de ce mois , le Roy Victor-Amedée son Maître , de tous les Royaumes & autres Etats qu'il possédoit , en faveur du Prince de Piemont son fils ; & Mr. Maffey , Nonce ordinaire du Pape se dispose à retourner à Rome , ayant déjà eu son Audience de congé de L. M. On assure que les Plénipotentiaires d'Espagne ont reçu un Exprés de leur Cour , avec ordre de demander aux autres Puissances Alliées du Traité de *Seville* quand & où ils trouveroient les secours de Troupes dont on a si souvent parlé. Il s'est tenu une conférence entre ces Ministres , ceux des Rois de France & de la Grande-Bretagne , & l'Ambassadeur des Etats Generaux , sur les dépêches que le Gentilhomme qui avoit été envoyé à la Cour de *Vienne* par le Comte de Königseck , en avoit rapportées : A l'issuë de cette Conférence on dépêcha des Exprés à toutes les Cours interressées , pour les informer du résultat pris là-dessus , & qui a été gardé jusqu'à present fort secret. Le Roi a acheté la Maison de *Goudrin* , pour y loger les personnes employées au service du Duc d'Anjou ; & la Reine qui jouit d'une santé parfaite , de même que le Dauphin , le Duc d'Anjou & les trois Princesseurs leurs sœurs , est relevée de ses couches , & a même commencé à recevoir le 17. les visites des Princesses du Sang & autres personnes de distinction. Le même jour les Députés de l'Assemblée generale du Clergé , qui finit la veille ses délibérations dans le

Coyvent

Couvent des Grands Augustins à Paris, eurent une nouvelle Audience du Roi, le Cardinal de Fleury étant à leur tête comme leur premier Président : ce fut l'Evêque de Nismes qui porta la parole ; après quoi ces Députés furent traités très-splendideinent à dîner dans la Salle des Ambassadeurs ; & depuis ce tems-là on les voit partir successivement, pour retourner à leurs Diocèses.

III. Il a été arrêté dans un Conseil d'Etat que tous les deüils, excepté celui qu'on porte pour pere & mere, seront réduits à la moitié ; & qu'il n'y aura désormais que les Grands Officiers de la Couronne & les Officiers militaires qui porteront le deüil de la Cour. Le 18. S. M. quitta celui qu'Elle avoit pris pour la mort de la Duchesse Doüairiere d'Hannover ; & le 19. Elle donna une Audience particuliere au Lord Waldegrave, nouvel Ambassadeur d'Angleterre, & à Mr. Horace Walpole, qui avoit été revêtu du même caractère en cette Cour, & qui est depuis parti pour retourner en Angleterre, de compagnie avec Mr. Pointz, autre Ministre de la même Couronne ; après avoir été gratifié du portrait du Roi, enrichi de diamans. Le 21. l'Eglise des Peres Recollets de Versailles, fondée par le feu Roi Louis XIV., fut consacrée avec beaucoup de solemnité par l'Evêque Titulaire de Beshléem : Le Duc de Noailles, Capitaine de la première Compagnie des Gardes du Corps, & Gouverneur de Versailles, assista à cette cérémonie avec plusieurs personnes de distinction, qui dînerent ensuite avec tous les Religieux dans la grande Salle du Couvent.

IV. La Reine Stanislas arriva ici de Chambor, le premier Octobre, & fut reçüe avec de grandes marques de tendresse, par la Reine sa fille : on lui a donné pour logement l'Appartement qu'Elle occupoit l'année dernière, contigu à celui de la Reine

Le Roy Stanislas son Epoux, qui arriva aussi le lendemain, est allé occuper celui du Maréchal de Villars, où il restera pendant son séjour à *Versailles*, qui doit être de 13. à 14. jours. Le 3. sur les trois heures de l'après midi, le Roy, accompagné du Cardinal de Fleury, & de diverses autres personnes du premier rang, partit de *Versailles*, pour *Rambouillet*, où S. M. va prendre le divertissement de la chasse pendant 7. à huit jours : Elle s'étoit renduë le matin dans l'Appartement de la Reine, & y trouva le Roy & la Reine Stanislas, avec qui Elle eut un entretien des plus agréables. Le Comte de St. Florentin, Secrétaire d'Etat qui est attaqué de la petite verolle, fut transporté ces jours passés de l'Appartement qu'il occupe en ce Château, dans une maison située dans le *Parc-des-Cerfs*, où les Srs. Reclos & de la Vigne, fameux Medecins, se sont enfermés avec lui, pour en avoir un soin tout particulier, avec ordre de ne paroître à la Cour, que 40. jours après le rétablissement de ce Ministre. Les derniers avis venus d'*Espagne* assurent, que l'expédition d'*Italie* est remise au Printems prochain : on se flatte ici de pouvoir en attendant trouver les moyens d'ajuster à l'amiable les differends qui regnent entre S. M. Imp. & le Roy Catholique : Cependant Mr. du Gué Trouin, Lieutenant General sur Mer, a reçu ordre de partir pour *Toulon* dès qu'il sera retabli d'une indisposition qui lui est survenuë.

V. *Paris*. On a publié un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel il est ordonné d'établir dans la maison de la Compagnie des Indes, un nouveau Bureau, où tous les propriétaires d'Actions les pourront mettre en dépôt, crainte des accidens qui peuvent arriver dans les Familles particulieres, soit par mort ou autrement : ces actions déposées seront
mises

mises avec un des Registres dans un coffre de fer à trois clefs, dont l'une sera gardée par le Syndic de la Compagnie, l'autre par un des Directeurs, & la troisième par le dépositaire; & ceux qui ont entre leurs mains des actions, concernant des doüaires, des Tutelles, & autres accidens survenus dans les Familles, les pourront aussi donner en garde au Caissier general de ladite Compagnie. Deux autres Arrêts du même Conseil, ont aussi paru successivement, dont l'un proroge pendant trois ans, à compter du premier Octobre, la moderation ci-devant accordée sur les droits des Beurres & Fromages du ciü de ce Royaume, & sur ceux qu'on y apportera des Pays Etrangers; Et l'autre proroge aussi pendant trois ans, à compter du 23. Octobre prochain, la permission ci-devant accordée aux Négocians François, qui font le Commerce des Isles & Colonies de cette Couronne en *Amerique*, d'y transporter des Pays étrangers, du Lard, du Beur, du Suif, de la Chandelle & du Saumon salé, sans payer aucuns droits. Un quatrième Arrêt du dit Conseil, fut encore publié dans le même tems, par lequel le Roy accorde annuellement, pendant l'espace de 10. ans une remise de 800. mille écus aux Etats de *Languedoc*, sur les impositions ordinaires, afin qu'ils puissent acquiter une partie des dettes de cette Province, par le moyen d'une Lotterie pareille à celle qu'on a établie à *Paris* pour la suppression des rentes perpetuelles.

VI. Le 11. Septembre la Duchesse doüairiere d'Orleans revint au Palais Royal avec les Princesses ses filles du Couvent de la *Madelaine de Tresnel*, où elle avoit été en retraite: L'Archevêque de *Sens* est au contraire retourné à son Diocèse, afin d'y recouvrer sa premiere santé, qui depuis quelques jours est fort chancellante; & le Nonce du Pape,

qui

qui a pris la résolution de retourner dans peu à Rome, dans l'esperance où il est, d'y être bientôt élevé au Cardinalat, a fait sçavoir par des affiches à tous les Habirans de cette Ville, qui ont des prétentions sur lui & sur ses domestiques, qu'ils eussent à se presenter dans le terme de 14. jours, pour être payés de ce qui leur est dû. L'Archevêque de Paris a envoyé un Memoire au Pape touchant la situation presente des affaires de son Diocèse, avec une liste des Ecclésiastiques, qui depuis son avènement à cet Archevêché, ont accepté la Constitution *Unigenitus*, ou qui ont retracté l'appel qu'ils avoient interjeté du vivant du Cardinal de Noailles son Prédécesseur; on assure que cette démarche a été fort du goût du St. Pere, & que S. S. doit avoir donné à entendre qu'Elle en auroit de la reconnoissance; ce qui fait croire que ce Prélat pourroit bien n'être pas oublié dans une promotion de Cardinaux.

VII. On a fait part au Roi de la découverte d'une Mine d'Or dans la Province du *Dauphiné*, dont les Payfans des environs & les *Genevois* avoient eu seuls jusqu'ici la connoissance, & en avoient tiré depuis quelque tems une grande quantité de matieres; qu'un d'entr'eux avec qui ils ne partageoient pas le profit, en avoit enfin informé l'Intendant. On a fait depuis plusieurs épreuves de cette Mine, que l'on dit avoir assez bien réussi; & par la dernière qui doit se faire incessamment, on pourra être informé de quel produit sera cette découverte. Deux autres Mines, l'une d'Argent, & l'autre de Plomb, ayant aussi été découvertes depuis peu en *Bretagne*, l'on y a déjà employé 800. ouvriers. Le 21. le Nonce Massei partit pour sa Cour, ayant laissé ici le soin des affaires du Saint Siege à l'Abbé Rota son Auditeur: Le Roi a gratifié ce Prélat d'u-

ne croix de diamans de prix, lorsqu'il prit son Audience de congé; & le Vice-Légar d'Avignon, qui vient le remplacer, est attendu de jour à autre en cette Ville. L'Abbé de l'Isle de Gast, fut sacré le même jour Evêque de *Limoges*, dans la Chapelle Archiepiscopale, par l'Atchevêque de *Paris*; & Mr. Hardion, Bibliotecaire du Cabinet du Roy, a été fait Membre de l'Academie Françoisé, en la place de feu l'Evêque d'*Angers*. L'octroi accordé pour 20. ans au mois d'Août 1727. à Mrs. de Salvagnac, de la Challerie & de Valtrigny, pour fabriquer du Cuivre rouge à *Villeneuve St. George*, vient d'être revoqué par un Arrêt du Conseil d'Etat, sur ce qu'on a reconnu que l'usage qu'on en a fait jusqu'à present, étoit préjudiciable au Public. Cette revocation donne du poids à la *dissertation sur les principes métalliques*, qui tend à détruire le système de ces Messieurs, & dont nous avons donné le commencement dans nôtre Journal d'Octobre dernier.

VIII. Le Sieur Compostier, qui est revenu ici de Pays étranger, où il s'étoit sauvé avec une grosse somme d'argent, provenuë de la Recette de la Generalité de la *Rochelle*, fut arrêté ces jours passés & conduit dans les prisons de la Conciergerie: il a demandé provisionnellement par une Requête présentée à la Chambre des Comptes, qui fait actuellement travailler à son procès, une alimentation sur les Biens qui ont été saisis, mais on n'a fait encore aucune attention à cette demande; & le Sieur Debert ci-devant Gouverneur des Enfans du Duc de Charost, qui avoit volé à ce Seigneur plusieurs milliers de livres, fut pendu ici le 22. de ce mois, n'ayant pû obtenir sa grace, quoiqu'elle eût été sollicitée par le Duc de Charost lui-même. Le Duc de Boufflers est parti pour aller assister à l'Assemblée des Etats de *Flandres*, dont l'ouverture est

est fixée au 15, Octobre ; le Maréchal d'Estrées , qui doit présider à celle des Etats de *Bretagne* , ne partira de *Paris* que vers ce tems-là : L'ouverture de cette dernière Assemblée , qui devoit se faire le 15. Septembre , ayant été remise au 10. du mois de Novembre. Les Députés de la dernière Assemblée generale du Clergé , partent successivement les uns après les autres pour retourner à leurs Dioceses. Mr. de Barenachea , l'un des Ambassadeurs Plénipotentiaires du Roi d'Espagne , est aussi sur son départ pour retourner à la Cour , d'où l'on attend au contraire le Marquis de Castelar , nommé par S. M. Cath. son Ambassadeur extraordinaire auprès du Roi , que l'on apprend être parti de *Seville* il y a quelque tems.

IX. Le Corps des Marchands de la Ville de *Paris* ayant fait représenter au Roi , que malgré ses défenses , on recommençoit à porter ici des Toiles de Coton & des Indes , à leur grand préjudice , S. M. en a interdit l'usage par un nouvel Arrêt de son Conseil d'Etat , sur peine à ceux qui en vendront , d'être marqués de la fleur de lys , & à ceux qui en porteront , de payer mille écus d'amende. On a mis au *Fort l'Evêque* , à la priere de l'Agent de Portugal , le Fondeur des six Cloches qui devoient être envoyées à *Lisbonne* , sur ce que les deux plus grosses ne se sont trouvées peser que 40000. livres au lieu de 80000. , & que les 4. petites ont aussi pesé deux tiers moins qu'on n'étoit convenu : ces Cloches , auxquelles il manque déjà 60000. livres de matiere , doivent toutes être pesées pour la seconde fois avec des Balances Romaines , pour voir s'il y a de la difference entre les deux poids. On battra désormais le Tambour devant la jeune Reine Douairiere d'Espagne , le Roi l'ayant ainsi ordonné ; & il a été défendu au Duc d'Epéron & à Mr. Mandar ,

Maitre des Requêtes, de paroître à la Cour j
jusqu'à nouvel ordre, sans que l'on public rien du
sujet de leur disgrâce.

X. Le 2. Octobre l'Abbé Lanti arriva de *Rome*
en cette Ville avec les Langes benits pour Monsei-
gneur le Dauphin : il a pris son logement dans
l'Hôtel qu'occupoit Mr. le Nonce Maffei, & l'on
assure que pendant tout le séjour qu'il fera en cette
Cour, il aura le caractère de Nonce extraordinaire
du Pape. L'entrée publique de l'Ambassadeur de
Venise est fixée à la fin de ce mois : celle de Milord
Waldegrave, Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi
de la Grande-Bretagne, doit aussi se faire peu de
jours après, S. Ex. faisant travailler en diligence à
ses équipages & livrées qui seront d'une magnificence
extraordinaire. On apprend de *Barbonne* en *Brie*,
que de 227. maisons dont ce Bourg étoit composé,
il n'y en avoit que 30. qui eussent échappé aux flam-
mes d'un incendie qui y arriva le 28. Août dernier,
& que tous les Habitans de ce Bourg étoient par là
réduits dans un état pitoyable.

XI. Un fait assez singulier arrivé il y a quelque
tems sur la Terre de *Villers*, dépendant d'*Oriocourt*
près de *Fresne* en *Saunois*, ayant été rapportée au
Roy, par Monsieur le Chancelier, nous avons crû
devoir lui faire trouver place dans ce Journal :
Une fille de 26. ans fort fluette, nommée Anne
Huguenin, du Village de *Manhoué*, allant à *Châ-
teau-Salin*, petite Ville de *Lorraine*, fit rencontre
dans son chemin d'un nommé François Aubry,
avec lequel elle traversa plus d'une lieue de Bois,
sans remarquer en lui aucune mauvaise volonté :
Ils arrivèrent ainsi à *Château Salin*, & en sortirent
sur les quatre heures de l'après-midi ; ils traversè-
rent ensemble une longue Plaine fort paisiblement :
Étant arrivés au Bois, la fille se laissa persuader de prendr

dre par un autre chemin, que celui par où ils étoient venus, sous prétexte qu'il étoit plus court de beaucoup ; mais lorsqu'elle fut enfoncée dans la Forêt, son Conducteur commença par l'insulter, en lui marquant le dessein horrible qu'il avoit de la violer : Elle se défendit avec courage, & triompha de cette première entreprise. A 200. pas plus loin, elle fut ataquée de nouveau ; & renversée par ce furieux, qui employa toutes ses forces, pour parvenir à ses fins. Dans cette extrémité, Anne Huguenin, dénuée de tout secours, implora celui du Ciel : elle se débattit avec un courage qui a peu d'exemples, & saisit de telle sorte ledit Aubry, qu'il fut en un instant hors d'état d'exécuter son abominable dessein. Dans la rage où étoit alors ce malheureux de se sentir traité de la sorte, il fit son possible pour étrangler cette fille ; mais tous ses efforts étant devenus inutiles, il fut étranglé lui-même avec sa cravate par celle à qui il avoit tenté de ravir l'honneur, & la vie ensuite : Ce fut ainsi que mourut cet homme âgé de 32. ans, & très-robuste. Messire Ely François du Rocheret, Seigneur des susdites Terres, & Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, fit arrêter la fille ; & le Sr. Poirson, Avocat à Vic, ayant instruit le Procès avec beaucoup d'exacritude, il a fait connoître que c'étoit la sixième personne que ce forcené avoit voulu violer. La procédure finie, & Anne Huguenin déclarée absoute, on la transféra à la Conciergerie de la Ville de Metz, sur l'appel à minima du Procureur d'Office du lieu. Mr. le Chancelier qui a voulu prendre connoissance d'un cas aussi singulier, a fait l'examen de toute la procédure avec l'attention d'un des plus zelés Magistrats du Royaume ; & enfin par son rapport au Roy, S. M. a accordé à cette fille des Lettres de rémission, le 16. du mois

d'Août dernier, & le rétablissement dans sa réputation, avec défense à un chacun de ne lui jamais rien reprocher sur ce sujet.

XII. *Thionville.* Le 18. Septembre le Regiment d'Anjou, Infanterie, qui étoit campé sous le Canon de cette Place, donna une grande fête pour témoigner sa joye de la naissance du Duc d'Anjou son Colonel : l'ouverture de cette fête se fit le soir par un grand Bal, qui fut suivi d'un souper très splendide : Tout le Regiment rangé en ordre de Bataille, fit alors une triple décharge de sa Mousqueterie, & tira aussi une grande quantité de fusées & autres feux d'artifice : on voyoit dans le Camp une illumination brillante au milieu de laquelle étoit placé un très-bel arc de triomphe orné des armes d'Anjou & de France, avec beaucoup de décorations, d'emblèmes & de dévises. Après le repas on recommença à danser, & ce Bal dura jusques bien avant dans la nuit.

XIII. *Metz.* Mr. de Fez, Commandant de la Citadelle de cette Ville, s'est aussi signalé à l'occasion de la même Naissance, par une fête des plus galantes qu'il donna le 8. Octobre, & qui commença sur les 8. heures du soir par une très-belle illumination, qui éclairoit toute la façade de la terrasse de cette Citadelle du côté de la Riviere : Il y eut ensuite une table d'un grand nombre de couverts, occupés par Mrs. les Officiers, & Mrs. les Cadets Gentilshommes de la Compagnie qui y est en Garnison, & qui fut servie des mets les plus exquis. Les fréquentes santés furent annoncées chaque fois par une salve d'Artillerie : Le repas se passa avec beaucoup de gayeté, Mr. de Fez ayant choisi tout son monde d'âge & d'humeur propre à la joye & aux plaisirs ; & cette fête se termina par la représentation de plusieurs pièces de Comédie, &c. que don-

donnerent au public Mrs. les Cadets dans cette Citadelle.

XIV. *Lorraine.* La Cour de Lorraine, fort nombreuse & fort brillante, est au magnifique Château de *Commercy* depuis le commencement de Septembre, où elle prend les divertissemens de la chasse, & les autres plaisirs de la saison. L'allarme a été universelle pendant un tems en cette Cour & chez tous les Lorrains, par le danger où la petite verole avoit mis le Prince Charles, frere unique de S. A. R. Les prieres de 40. heures n'ont pas cessé à *Nancy* & dans toute la *Lorraine* pendant le tems de sa maladie; & ce n'est pas sans sujet, ce Prince étant cheri tendrement de L. A. R. & du peuple Lorrain, à cause de ses belles qualités: Le calme & la joye ont cependant succédé à ces allarmes, le Prince Charles est revenu en convalescence, & est à present tout à fait hors de danger. La nouvelle de son rétablissement fut portée à la Cour le quatre Octobre, dans le tems même qu'on y celebrait la fête de St. François, dont S. A. R. porte le nom: ce qui en augmenta considerablement le merite. On fit aussi à *Nancy* de grandes réjouissances à ce sujet: La façade de l'Hôtel de Ville étoit illuminée d'une grande quantité de lampions; des fontaines de vin coulerent en plusieurs endroits, & l'on avoit allumé des feux de joye dans presque toutes les rues de cette Capitale. Voici un Acrostiche suivi de quelques autres vers, présenté le même jour pour bouquet à Son Altesse Royale par un des Sujets de ce Prince.

Former sur la vertu le plan de sa conduite ,
 Eserver ses faveurs aux gens d'un vrai merite ,
 Voir un cœur ouvert aux miseres d'autrui ,
 E chercher qu'en Dieu seul son principal appui ,
 Rendre ses jugemens , sçavoir punir le vice ,
 Bliger par penchant , être aux pauvres propice ,
 Amais ne s'éloigner de la droite raison ,
 Ouenir la splendeur de sa haute Maison ,
 Où sont autant sortis de Heros que de Princes ;
 Sire à vingt ans fameux dans toutes les Provinces ,
 Ire dans les esprits , écarter le flatteur ,
 Efrir très frequenment ses vœux au Createur ,
 Endre contre les Grands aux petits la justice ;
 Anger à leur devoir les Juges de Police ,
 Imer les plus beaux arts , proscrire les abus ,
 Mprouuer par ses Loix les plaisirs défendus ,
 E sont-ce pas les traits de François de Lorraine ?
 N ce tableau , Lecteur , tu le connois sans peine .

Envoy des Vers précédens.

Un Fleuriste dans la misere ,
 Dont la plume est son seul boyau ,
 Qui n'a qu'un papier pour parlerre ,
 Pour Jardinier que son cerveau .

Si ce Fleuriste n'est habile ,
 S'il a l'esprit fait de travers ,
 Il ne peut d'un fond si sterile
 Tirer que quelques méchans vers .

Pardonne , grand Prince , à son zele ,
 Quoique tout-à-fait indiscret ,
 Si pareil Fleuriste se mêle
 De se presenter un bouquet .

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE & en TURQUIE depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Depuis la reception de quelques Brefs envoyés par le Pape Regnant à l'Empereur, & aux Rois de France & d'Espagne, le Nonce de Sa Sainteté en cette Cour a de frequentes conférences là dessus avec les Ministres de Sa Maj. Imp. ; & l'on débite qu'il pourroit bien se tenir dans peu un nouveau Congrès, pour y traiter de l'accommodement des differends entre les Alliés de *Vienne*, & ceux du *Traité de Seville* : Cependant on ne néglige rien ici de tout ce qui peut contribuer à maintenir les Droits du Souverain en *Italie* & ailleurs : on parle d'envoyer incessamment dans ce Pays-là une Chancellerie de Campagne, un Officier de la Chambre des Finances, en qualité de Caissier, avec des Lettres de change considerables ; & une troisième Colonne de Troupes, consistant en 8. ou 10. Regimens tant Infanterie que Cavalerie, à qui les ordres doivent même déjà avoir été donnés de se tenir prête à marcher au premier avertissement : On va faire aussi partir incessamment de *Prague* pour *Mantouë* 300. mille livres de poudre, une grande quantité de boulets de Canon, & beaucoup d'autres munitions de guerre, sous l'escorte de 300. hommes.

II. Les pluyes continuelles qui sont tombées ici & aux environs, ont fait déborder les Rivieres en divers endroits, & ont causé beaucoup de dommage : La Ville-basse de *Closter-Neubourg*, située à deux lieues de cette Capitale, fut, entr'autres, inondée

inondée le prémier de Septembre ; une partie de la muraille , avec diverses palanques , une grande quantité de bois , & beaucoup d'autres choses furent entraînées par le torrent des eaux , les fruits de la terre ont aussi beaucoup souffert à la Campagne par cette inondation ; & il en est à peu près arrivé de même dans le District de *Gmunden* dans la *Haute-Autriche* , où plusieurs personnes eurent le malheur de périr avec beaucoup de bestiaux. Le Comte de *Willeck* , Velt-Maréchal des Armées de l'Empereur , est nommé pour aller de nouveau ménager les intérêts de S. M. Imp. , en qualité de son Ambassadeur , à la prochaine Diette generale des Etats de *Pologne* & de *Lithuanie* ; & l'on a envoyé au Comte de *Merci* , qui commande en *Italie* , de nouveaux ordres de ce Monarque , pour s'y conformer. On apprend de *Prague* en *Bohème* , que le 27. du mois dernier l'Archevêque de cette Capitale , assisté des Evêques de *Leumeritz* & de *Mayern* , avoit fait la cérémonie de sacrer dans la Métropolitaine , Archevêque de *Farsaglia* , le Prince de *Saxe-Zeitz* , qui s'y étoit rendu pour cet effet avec un cortège de plusieurs Carosses , remplis de Seigneurs Allemands.

III. Le 8. Fête de la Nativité de la Vierge L. M. Regnantes assisterent le matin au service divin dans la Chapelle de la *Favorite* : L'après-midi Elles vinrent en Ville entendre les Vêpres dans l'Eglise des Jesuites de la Maison Professe , & ensuite les Litanies , qui furent chantées en Musique , devant la colonne érigée au milieu de la Place qui fait face à ladite Eglise : l'Empereur assista aussi le 10. à la Procession solennelle qui se fait tous les ans de la principale Eglise des Augustins déchaussés à la Métropolitaine de St. Etienne , en mémoire de la délivrance qui se fit à pareil jour en 1683. du
Siegé

Siege de cette Ville, formé par une Armée de 300. mille Turcs & Tartares. Le 13. on fit dans cette premiere Eglise, un Service funebre, pour le repos de l'ame de la défunte Duchesse Douïairiere de Brunswick-Hanover, mere de l'Imperatrice Douïairiere Amelie, auquel se trouverent L. M. Regnantes; on y avoit élevé pour cet effet un Mausolée à 4. faces, orné des écussons de la Princesse défunte, de la Couronne Ducale, & de plusieurs emblèmes & devises, & le dedans de l'Eglise étoit tout tendu de drap noir. L'abdication du Roy de Sardaigne de ses Etats en faveur du Prince de Piemont son fils, a été notifiée à la Cour; & cette nouvelle qui n'a pas peu surpris un chacun, donne matiere à diverses conjectures; de même que la retraite du Comte de Lagnasco, Ministre du Roy de Pologne, qui est parti de cette Ville, sans avoir pris son Audience de congé de l'Empereur.

IV. Le Cardinal de Sintzendorf, Evêque de *Zavarin*, revint de Rome en parfaite santé le 20. de ce mois. Le lendemain, l'Empereur & l'Imperatrice Regnante, accompagnées des Serenissimes Archiduchesses, & d'un grand nombre de Seigneurs & de Dames, partirent pour *Halbturm* en Hongrie, situé à huit lieues de cette Capitale, afin d'y voir leurs Haras, & d'y prendre aussi pendant quelques jours le divertissement de la Chasse du Cerf & du Faïsan. L'Evoyé de Prusse, appuyé de ceux de Dannemarc & de Suede, a porté des plaintes très-ameres aux Ministres de S. M. Imp. contre une insulte faite à Madame son épouse, par quelques hommes du menu peuple qui étoient en Procession lorsque cette Dame traversa l'un des Fauxbourgs de cette Ville; & ceux-ci lui ont donné toutes les assurances possibles d'une prompte & raisonnable satisfaction: L'Empereur même qui en fut aussi informé

informé peu de tems après, envoya aussi-tôt à ce Ministre son Referendaire Privé, pour lui demander quelle satisfaction il souhaitoit avoir ; sur quoi il répondit qu'il attendoit des Ordres du Roy son Maître, à qui il avoit déjà dépêché un Exprés : En attendant la reponse de la Cour de *Berlin*, les deux principaux auteurs de l'insulte ont été arrêtés & mis aux fers.

V. On a reçu ici sous l'escorte de 50. Dragons le dernier subside d'un million 200. mille florins, accordé à S. M. Imp. par les Etats d'*Hongrie* ; & l'on va faire encore incessamment une grosse remise d'argent en *Italie*, où l'on a envoyé depuis peu un Apothicaire avec l'Apothicaire General, & tous ceux qui servent à l'Hôpital de Campagne, afin de pourvoir aux besoins des malades, qu'il peut y avoir parmi les Troupes Imperiales qui sont dans ce Pays. On a fait aussi partir plusieurs recrues avec beaucoup de montures pour divers Regimens qui ont leurs quartiers en *Hongrie* & dans la *Transilvanie*. On assure que les derniers avis venus d'*Italie* portent, qu'il s'étoit tenu un grand Conseil de guerre, dans lequel on avoit pris la résolution de donner des quartiers d'Hiver en *Lombardie* à un gros Corps de Troupes, pour mieux conserver la communication avec le *Tirol* ; que le Velt-Marechal Comte de Mercy avoit fait insinuer aux Commissaires du Pape, qu'ils eussent à assigner des quartiers à 6000. hommes de Cavalerie Imperiale, dans l'Etat Ecclesiastique entre *Bologne* & *Naples*, & qu'on prétendoit menager aussi par ce moyen le fourage dont on pourroit, peut être, manquer dans le *Milanez* & le *Mantouan*.

VI. *Constantinople*. Les Commandans de *Temeswar* & de *Belgrade*, ont fait sçavoir à la Cour que la moitié des Garnisons Ottomanes de *Nisse* &
de

des Princes Ec. Novemb. 1730. 369

de *Widin*, s'étoit mise en marche vers *Andrinople*, & qu'on avoit aussi détaché 20000. *Arnautes* & *Albaniens* vers les frontieres de *Perse*, où le Grand Seigneur formoit une Armée considerable, pour s'opposer aux desseins du nouveau *Sophi*, à qui il avoit déclaré la guerre, pour lui avoir demandé la restitution des Villes & Provinces cedées à la Porte par l'usurpateur *Esreff*; & voici comment se fit cette declaration, & la marche des Troupes de la Hauteffe vers le Camp tracé par ordre du Grand Vizir derriere *Scutari*, qui est un Château situé dans l'*Asie-Mineure*, vis-à-vis de cette Ville de *Constantinople*. Le 25. Juillet dernier, après la tenuë d'un *Divan*, & avoit arboré le grand étendart & les queües de Cheval, qui est le signe de la guerre, on paya aux Troupes trois mois d'ar-rérages; on leur distribua aussi trois mois d'avance, pour les mettre en état de disposer toutes choses pour aller en Campagne; outre cela on fit à chaque Compagnie une gratification de 500. *Leurven-Dal-dres*, qui valent chacun environ un florin & demi d'Allemagne. Le 27. on transporta au Camp les Bagages, qui furent suivis le lendemain par les Troupes dans l'ordre ci-aprés. Le *Mufti* marchoit à la tête de l'Armée, portant dans la main l'Etendart de *Mahomet*: Il étoit suivi de son Clergé, qui portoit aussi divers autres Etendars, pour mieux encourager les Soldats à combattre pour la défense de la Religion Ottomanne: On voyoit ensuite venir l'*Alcoran*, sur un Char doré & attelé de six beaux Chevaux avec des harnois magnifiques: Le Grand Seigneur venoit ensuite avec les six Princes ses fils, tous armés de dards, & accompagnés de 300. hommes des Gardes de la Hauteffe revêtus de leurs Cuirasses; les Troupes fermoient la marche, ayant à leur tête le Grand-Vizir, & tous les autres Hauts-Officiers militaires.

militaier. Ce Camp ne doit subsister que jusques à la fin de Septembre ; & au cas que les nouvelles qu'on attend de la *Perse* ne soient pas agréables , le Grand Vizir marchera , dit-on , vers *Alep* avec l'Armée , pour être à portée d'agir de bonne heure contre les Persans au Printems prochain.

VII. *Ratisbonne*. La Diette generale de l'Empire s'assembla extraordinairement le 21. Septembre sur un Memoire du Baron de Roth , Commandant du Fort de *Kehl* , qui demandoit l'argent necessaire pour reparer les fortifications de cette Place ; il fut resolu dans le College Electoral de lui envoyer 588. florins ; mais les Ministres du College des Princes ayant representé , qu'il suffisoit de faire tenir par provision 300. florins à ce Commandant , la décision de cette affaire fut remise à la premiere séance qui devoit se tenir. Voici la traduction d'un Decret de l'Empereur envoyé à son principal Commissaire , touchant les affaires du Duché de *Mecklembourg* , qui fait connoître les raisons qu'a eu ce Monarque d'établir en ce Pays-là une Commission , dont nous avons fait mention dans nos précédens Journaux.

CHARLES VI. *Éc.* Nous avons appris , contre toute attente , que l'Administration que Nous avons établie dans le Duché de *Mecklembourg* , seulement par provision jusqu'à ce que le désobéissant Duc Charles - Leopold se fût soumis d'une maniere convenable , & que Nous avons defferé au Prince le plus proche parent , comme le plus interessé à la conservation totale d'un Etat si considerable de l'Empire , a été interpretée par quelques-uns , comme si elle tendoit à priver absolument le Souverain de la Regence , & à dispenser les Sujets de l'obéissance qu'ils lui devoient ci-devant , puisqu'il est évident que ce n'est pas en son nom , ni au nom de son désobéissant Frere ,
mais

mais au nôtre, que le Duc Chrétien-Louis doit se charger de l'Administration provisionnelle qui lui a été déferée. Pour ôter le doute qu'on pourroit en concevoir, on n'a qu'à considérer les circonstances de l'affaire, & il paroîtra plus que suffisamment, que ladite Administration ne doit durer que jusqu'à ce que le Duc Charles-Leopold se soit conformé, comme il est de son devoir, aux Constitutions de l'Empire, & qu'il en ait donné des sûretés suffisantes. Ainsi, il ne dépend uniquement que de sa propre volonté, de rentrer dans la pleine jouissance de la Regence de son Pays, dès le moment qu'il voudra reconnoître ses propres interêts. Il est facile de comprendre que lorsqu'un Souverain, comme il est arrivé dans le cas présent, abuse si manifestement de la Regence qui lui est confiée, qu'il répand le sang innocent de ses Sujets, & qu'il menace de faire encore pis à l'avenir; on ne peut dans des circonstances si irrégulières, & sans exposer par un plus long délai, le salut d'un Pays à des dangers manifestes, laisser à la libre disposition d'un Regent si déshonné, le bien & le sang de ses Sujets; Mais qu'en qualité de Juge suprême, Nous ne pouvons nous empêcher d'arrêter par des moyens convenables & provisionnels, un mal si dangereux, jusqu'à un plus ample examen de l'affaire. Nous avons jugé à propos, afin d'obvier à tout ce qui, à cette occasion, pourroit donner lieu, quoi que sans fondement, à rompre la bonne intelligence si nécessaire entre le Chef & le Membre de l'Empire, de vous instruire amplement de nôtre véritable volonté & intention, afin que Vous en puissiez faire part Vous-même aux Conseillers, Ministres & Envoyez des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire qui sont à Ratisbonne, & leur déclarer de nôtre part, que Nous n'avons pas prétendu par l'établissement de ladite Administration, causer aucun
pré-

préjudice aux Droits des Etats, mais que Nous avons voulu chercher, au lieu de la Commission qui d'ailleurs étoit déjà finie, d'autres moyens qui fussent moins à charge au Pays de Mecklembourg, accablé depuis long tems, en attendant que Nous eussions reçu l'avis de l'Empire, pour déterminer par quels moyens ce Pays pourroit le mieux être secouru.

Tout l'Empire sait de quelle maniere le Duc Charles-Leopold, depuis plusieurs années, Nous a obligé par sa mauvaise conduite, & après avoir poussé nôtre patience à bout, d'ordonner contre lui la Commission d'exécution, & de la déferer au feu Roy de la Grande-Bretagne, comme Electeur de Hanover, & au Duc de Wolfenbutel.

Comme le Duc Charles Leopold, bien loin de se soumettre aux Ordonnances Imperiales, s'y est opposé d'une maniere digne de punition, l'exécution effective a enfin eu lieu; Et la Commission établie sous nos auspices, a exercé les Droits regaux dans le Mecklembourg, convoqué & tenu des Dietes, reparti les Collectes, pris le serment des personnes en Charge, & fait tout ce qui convenoit pour le bien de la Province; ce qui a duré pendant plusieurs années, sans que personne se soit avisé de prétendre qu'on ait par-là préjudicié aux libertez & aux droits acquis des Etats de l'Empire; Mais comme l'experience a fait voir, que les frais d'exécution & de commission, augmentant de jour en jour, devenoient insupportables au Pays de Mecklembourg, qui se voyoit tous les ans chargé de nouvelles dettes, & qu'il ne restoit que peu d'esperance que le Duc Charles-Leopold voulût prendre un meilleur parti, Nous avons enfin jugé à propos de prendre de telles précautions qui puissent soulager le Pays, & prevenir le démembrement d'un Duché si considerable, sans que par-là on ait porté un plus grand préjudice au Duc, puisque la

porte

porté lui est toujours ouverte, & qu'il peut lui-même finir ses malheurs, en donnant des sûretés suffisantes, qu'il n'entreprendra rien contre ses Sujets.

Nous n'avons en aucune maniere troublé le Duc Charles-Leopold dans tout ce qu'il a fait, en consequence de sa voix & séance à l'Assemblée de l'Empire, pendant le tems qu'il a été privé de ses Etats; Tout ce que Nous avons fait contre lui, c'est d'établir, en la place de la Commission qui avoit pris fin par la mort du Roy de la Grande-Bretagne, une Administration provisionnelle, sous les mêmes auspices sous lesquels la Commission a duré tant d'années, sans que personne s'y soit opposé, & de la déferer au frere de l'obstiné Duc Charles-Leopold, comme le plus proche Successeur, & le plus intéressé à la conservation du Duché de Meklembourg; Mais afin de procurer à l'Administrateur & au Pays une sûreté convenable, & donner aux ci-devant Commissaires une satisfaction raisonnable par rapport aux arrerages des frais d'exécution & de Commission, Nous avons jugé, quant au premier point, qu'un Conservatorium des Princes Directeurs du Cercle de la Basse-Saxe étoit nécessaire; & quant au deuxieme point, Nous avons trouvé à propos, de consentir que lesdits Commissaires entretinssent à leurs dépens quelques centaines d'hommes dans le Duché de Meklembourg: bien entendu, que Nous serons toujours portez, comme Nous l'avons déclaré en tout tems, à écouter favorablement d'autres propositions qu'on pourroit nous faire pour regler & satisfaire selon le droit lesdits arrerages, & d'approuver ces propositions, suivant l'exigence des affaires: Et comme dans le tems que les ci-devant Commissaires ont exercé provisionnellement dans le Meklembourg les principaux droits de Souverain, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, on Nous a souvent représenté la nécessité qu'il y avoit de

mieux pourvoir à l'administration de la Justice dans ledit Pays, Nous n'avons pas voulu différer de confier diverses affaires, à celui auquel la succession dans le Duché de Mecklembourg appartient incontestablement, au cas que le Duc Charles-Leopold vienne à mourir sans enfans mâles, avec cette condition expresse néanmoins, qu'aussi-tôt que son frere aîné voudroit reprendre la Regence de son Pays, conformément aux Constitutions de l'Empire, l'Administration provisionnelle cesseroit ipso facto. On ne pouvoit non plus différer à suspendre dans les présentes circonstances & par provision, les devoirs des Sujets envers leur Souverain, puisqu'il est incontestable, que ces devoirs ne sauroient être préferés à ceux par lesquels lesdits Sujets sont liez envers le Chef & tout le Corps de l'Empire.

Comme d'ailleurs, quant au cas present on ne sauroit nier, que le Duc Charles-Leopold n'abuse en diverses occasions d'une maniere punissable, de la Regence qui lui appartient, & que même il n'ait entrepris de soustraire ses Sujets de l'obéissance qu'ils Nous doivent & à l'Empire; ainsi on ne sçauroit avec quelque fondement alleguer aucune raison valable, qui pourroit Nous empêcher d'ordonner en qualité de Chef suprême, ausdits Sujets de ne pas se soustraire de la subordination qui appartient au Chef & au Corps de l'Empire, aussi long-tems que le Duc Charles-Leopold persistera dans sa desobéissance & obstination; car n'étoit ce pas le devoir des Sujets de ne pas s'oposer à la Commission par Nous établie? Cette Commission sera-t-elle plus efficace que l'Administration provisionnelle que Nous avons ordonnée; & les Sujets seront ils plus obligez, dans ce dernier cas, d'obéir à leur Souverain pendant sa seditieuse obstination envers Nous & l'Empire? Pourquoi trouvera-t-on à redire à la suspension de ces devoirs pen-

dant

des Princes &c. Novemb. 1730. 375

dant ladite Administration provisionnelle ; puisqu'on n'a pas trouvé à redire que divers Officiers ayent prêté serment à la precedente Commission ? D'autant que Nous avons toujours déclaré en termes très-exprés, que les devoirs des Sujets tels qu'ils puissent être, demeureront suspendus, aussi long-tems que le Duc Charles-Leopold voudra exercer la Regence de son Pays contre les Constitutions de l'Empire. Voilà tout ce que Nous avons prétendu par l'établissement de l'Administration provisionnelle ; Nous n'avons pas voulu étendre nos Droits ni préjudicier à ceux de l'Empire ; Mais Nous avons uniquement tâché de procurer le soulagement nécessaire au Pays de Mecklembourg, & le conserver en entier pour nôtre bien, & pour celui de l'Empire & du Successeur. Et comme en consequence Nous ne faisons aucune difficulté de faire cette Declaration, afin d'ôter aux mal-intentionnez tout prétexte mal fondé, Nous nous flatons que tous ces mouvemens inutiles qu'on a fait jusqu'à présent contre l'Administration provisionnelle cesseront entierement ; que d'un autre côté, les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire reconnoîtront d'une maniere convenable nos soins paternels, qui ne tendent qu'à soulager le Pays de Mecklembourg, & à conserver en entier un Etat si considerable de l'Empire ; & que conformément à notre Decret de Commission du 13. Juin 1729. porté à la Dictature publique, ils nous conseilleront promptement & sincerement, ce qu'il reste à faire là-dessus ; C'est à quoi vous tâcherez de diriger cette affaire ; Et Nous vous assurons de nôtre faveur Imperiale. Fait à Vienne, &c.

VIII. Differens endroits d'Allemagne. On travaille actuellement dans l'Electorat de Mayence à une nouvelle levée d'onze cens hommes d'Infanterie & de trois Escadrons de Cavalerie : on donne huit à dix

florins sur la main à chaque homme qui veut prendre parti ; & pour compléter d'autant plutôt cette Troupe , les défenses ont été faites d'y souffrir l'enrôlement des Soldats pour aucune Puissance étrangère : on ne parle cependant pas à quoi ces Troupes doivent être employées.

L'Electeur de *Cologne* qui étoit allé faire un voyage en *Hollande* avec le Prince Theodore de Bavière son frere , Evêque de *Ratisbonne* & de *Frysinghen* , est de retour à *Munster* , où S. A. S. E. lui a conféré l'Ordre de Prêtrise dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville ; après quoi le Prince Theodore est parti pour retourner à *Munich* très-satisfait des plaisirs que lui a procurés l'Electeur son frere , depuis le tems qu'il s'étoit rendu à sa Cour.

Le Prince de *Sultzbach* est allé à *Neubourg* pour y recevoir la Princesse de *Hesse-Rothenbourg* , sa fiancée , qui est déjà partie de *Turin* pour se rendre dans la même Ville , où doit se faire la consommation du mariage de cet illustre couple : L. A. S. iront de-là , dit on , faire leur résidence ordinaire à *Heydelberg*.

Les nouvelles publiques avoient débité que le Comte de *Dehn* , premier Ministre du Duc de *Brunswick-Wolfembutel* , & Mr. *Rets* Conseiller privé , avoient été mis aux arrêts dans leurs maisons , & dépouillés de leurs Charges , & qu'ils avoient comparu devant une Commission , pour les examiner sur ce dont ils sont accusés : que le Juif Banquier de la Cour s'étoit évadé ; mais les nouvelles postérieures assurent que ces avis se sont trouvés faux , & qu'il n'en est rien : cependant Mr. de *Dhen* , frere du Comte de ce nom , a été fait Colonel des Gardes de S. A. S. &

le

des Princes &c. Novemb. 1730. 377
Le Colonel Czamor a été pourvû du Regiment vacant
par la mort du General Major Volker.

A R T I C L E V I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en POLOGNE, & dans les Etats du
NORD depuis le mois dernier.*

I. **P**ologne. *Varsovie.* Un Gentilhomme dépêché
de *Dresde*, apporta le 29. Août dernier l'a-
gréable nouvelle au Roi, que la Princesse Epouse
du Prince Royal & Electoral son fils, y étoit
heureusement accouchée le 25. précédent d'un
Prince, qui avoit été tenu le lendemain sur les fonds
de Baptême au nom de l'Empereur, du Roi de
France, & de la Reine de Portugal ses parains &
maraine. La reception de cette nouvelle a causé
beaucoup de joye à S. M. Pol., qui a gratifié ce
Gentilhomme d'une bague de diamans estimée 300.
ducats, & d'une pension annuelle de 800. rixdales.
La plûpart des Diettes particulieres du Royaume ont
déjà nommé leurs Députés pour la Diette generale
qui doit se tenir à *Grodno*; on assure que quand
même cette derniere n'auroit pas tout le succès qu'on
en esperoit, on y feroit au moins l'élection d'un
Maréchal, pour ne pas être obligé de retourner
l'année prochaine à *Grodno*, ou de tenir une Diette
à cheval; & qu'il a été résolu que S. M. ne resteroit
pas moins de deux mois dans cette Ville. Outre les
1200. hommes de Troupes Saxonnnes qui
servent à la Garde du Roi, il est arrivé ici de
Dresde un Escadron de Gardes du Corps, & un
autre de Cavalerie: on attend encore un Détachement
de quelques autres Escadrons & Bataillons,

& tous les Ministres étrangers qui suivent le Roi , sont aussi arrivés ici. On parle d'établir en cette Ville , une Academie pareille à celle de *Dresde* , pour y instruire la jeunesse en toutes sortes de langues ; & que Mr. d'Obozin Coronny pourroit bien être élevé à la Dignité de General de l'Armée de la Couronne , & le Palatin Lubelskoi , à celle de Sous-General, en donnant en ce cas un équivalent à Mr. le Régimentaire.

II. Le 12. la plupart des Domestiques du Roi partirent pour *Grodno* avec les gros bagages de la Cour , & les Gardes de la Couronne les suivirent le 16. Le 23. S. M. partit aussi de *Varsovie* pour la même Ville , & alla coucher ce jour-là à *Biala-stock* ; le lendemain Elle continua sa route , & l'on compte recevoir au premier jour la nouvelle de son heureuse arrivée. La disposition des Charges vacantes dans ce Royaume a été remise jusqu'après l'ouverture de la Diète generale : on a déjà préparé les matieres qui doivent y être traitées , & la Cour se donne de grands mouvemens pour les faire toutes réussir. Les Troupes Polonoises qui ont leurs quartiers en différentes Provinces , ont reçu ordre de se poster sur le chemin de *Varsovie* à *Grodno* , pour veiller à la sûreté des Passagers , pendant la tenue de la Diète , où les Ministres des Puissances interressées au Traité d'*Oliva* , ont obtenu du Roi la permission de presenter un Memoire touchant leurs griefs au Maréchal qui sera élu , avec promesse qu'on leur donnera la satisfaction qu'ils demandent sur ce sujet. Le Roi a acheté avant son départ pour 10800. ducats le Palais de l'Enseigne de la Ville de *Varsovie* , pour servir de logement à ses grands Mousquetaires , qui sont déjà arrivés à *Lovitz*.

III. *Suede. Stockholm.* On fit partir d'ici le 30.

Août

Août dernier un des plus magnifiques Yachts du Roi avec quelques Cuisiniers & autres Domestiques, & Mr. le Chambellan Franken s'est aussi mis en chemin, de compagnie avec plusieurs autres Seigneurs, avec ordre d'aller recevoir à *Stralsund* la Duchesse Doilairiere de Mecklembourg-Schwerin, sœur du Roi, de la conduire à *Ysted*, & ensuite par terre à *Carelsberg*, où l'on fait de grands préparatifs pour la reception, & le divertissement que la Cour le propose de lui procurer : On vient cependant d'apprendre qu'une indisposition étoit survenue à cette Princesse, ce qui pourroit bien retarder pour quelque tems son arrivée en cette Ville. Le 25. Septembre le Roi & la Reine revinrent de *Carelsberg* à *Stockholm*; & les vacances d'Été étant finies, tous les Colleges & les Cours de Justice ont recommencé leurs séances. On a appris la fâcheuse nouvelle que le feu s'étant pris dans un Bois voisin de *Gamal-Carleby* en *Finlande*, il y a eu un District entier de 15. à 18. miles réduit en cendres avec les maisons & les Eglises de plusieurs Villages; ce qui cause une désolation inexprimable dans ces quartiers-là.

IV. *Dannemarck. Coppenhague.* On a fait partir de cette Ville vers le commencement de Septembre seize chariots chargés de provisions pour *Odensée*, où la Cour étoit arrivée du voyage qu'elle avoit fait dans le *Holslein*; ce qui joint à une nouvelle indisposition survenue au Roi par une retention d'urine, donne lieu de croire que S. M. ne reviendra pas encore de si-tôt en cette Ville. Un Bâtiment de la Compagnie des *Indes Occidentales*, eut le malheur de faire naufrage dans le même-tems à 2. lieues d'*Elfeneur* avec la meilleure partie de sa Cargaison, dont on n'a pû sauver que 20. Bariques de Sucre, & cent sacs de laine d'arbre; que le Capitaine Richard qui le commandoit, amena dernie-

rement

rement dans la Rade de *Coppenhague* avec une Cafette de Lettres , & l'or embarqué en *Guinée* qui échapa encore au peril. On équipe en diligence ici par ordre du Roi , deux Vaisseaux de guerre nouvellement construits sur les Chantiers , nommés *la Sophie. Madeleine* & les *Trois Lions* , pour voir lequel d'entr'eux fera le meilleur Voilier.

V. *Holstein*. Le Comte de Bassewitz , premier Ministre & favori du Duc d'Holstejn-Gottorp , qui se tient actuellement à *Neustatt* , n'a pû être admis à l'Audience de S. A. R. qu'il avoit sollicitée , pour rendre compte à ce Prince du succès de ses négociations en *France*. On assure que ce Ministre , qui est disgracié , ayant refusé de comparoître devant deux Commissions établies consecutivement pour examiner à fonds les accusations portées contre lui , & lui faire rendre compte d'un million 300. mille rixdales dont il a eu l'administration , avoit répondu par écrit , que le caractere qu'il avoit obtenu de l'Empereur , le dispensoit de comparoître en personne ; mais qu'il vouloit bien observer tous les autres points , à condition qu'on réglerait auparavant la restitution qu'il prétend de 30. mille rixdales qu'il a dépensés au service du Duc d'Holstein-Gottorp , & de 50000. rixdales d'arrérages qu'il prétend lui être dûs. On attend avec impatience quelle résolution on prendra sur cette affaire.

VI. *Mecklembourg. Schwerin*. Le Duc Charles-Leopold se tient depuis un tems en retraite dans sa Chambre , n'admettant auprès de sa personne qu'un petit nombre de Confidens : ce qui est attribué à une Lettre que la Duchesse son Epouse lui a écrite de *Moscow* , pour lui conseiller de ne plus s'opposer aux Mandemens Imperiaux , sur ce que la Czarine sa sœur ne seroit pas en état de lui fournir du secours. On ne sçait encore si ce

Prince

Prince acceptera ce parti ; entre-tems les affaires de son Duché demeurent toujours en très-mauvais état , & nous renvoyons le Lecteur au Decret de l'Empereur , envoyé à son Ministre à *Ratisbonne* , comme à une pièce qui détaille précisément le sujet de tous les malheurs dont ses Etats sont accablés depuis tant de tems.

VII. *Moscow*. Le Prince Dom Emanuel de Portugal , après avoir visité les lieux les plus curieux de cette Capitale & des environs , en partit le 27. Août dernier pour se rendre en *Allemagne* , fort satisfait des grands honneurs qu'il avoit reçus en toutes les occasions de l'Imperatrice de Russie , qui lui fit présent avant son départ d'une Epée d'or magnifique garnie de diamans de prix , & d'une très-belle Pelleisse de Zibeline ; & S. A. R. a de son côté aussi largement recompensé les Gentilshommes de S. M. Cz. qui l'avoient servi pendant le séjour qu'Elle avoit fait en cette Cour-là. Le 11. Septembre fête de St. Alexandre Newski , Patron de l'Ordre des Chevaliers de ce nom , & jour anniversaire de la Paix concludë à *Usted* avec la Couronne de Suede : toute la Famille Imperiale , de même que les Seigneurs & Dames de la Cour , & beaucoup d'autres personnes de distinction complimenterent là-dessus à *Ismailow* S. M. Cz. , qui alla ensuite assister au Service Divin dans la Chapelle du Château : à son retour Elle fit l'honneur au Comte de *Wratislaw* , Ministre de l'Empereur , aux Princes *Trubetzkoï* & *Czerkaski* , de même qu'au General *Weisbuch* qui est revenu de l'*Ukraine* , de leur pendre le Collier de l'Ordre de St. André , dont ils avoient été créés Chevaliers depuis quelque tems. L'Imperatrice dîna ce jour-là en public avec les Princesses , les nouveaux Chevaliers , & plusieurs Ministres d'Etat & étrangers : le soir il y eut table ouverte à la Cour : on tira

tira aussi un très-beau feu d'artifice devant le Palais, & cette fête finit par un grand Bal qui dura jusqu'au lendemain matin. On a reçu avis en cette Cour que le Prince Jean-Adolphe de Saxe-Weyßenfels avoit épousé à *Leyfich* la Princesse de Saxe-Weyßenfelds sa nièce, par procuration du Duc Ferdinand de Courlande, & que cette Princesse en étoit partie le 20. avec une nombreuse suite, pour aller joindre en *Courlande* le Duc son Epoux.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ANGLÈTERRE, en HOLLANDE
& aux PAYS-BAS, depuis le mois
dernier.*

I. **V** *Indfor.* Le Colonel Johnson qui est venu prendre ses instructions & son Audience de congé du Roi, doit s'embarquer au premier jour à *Deptfort*, à bord du Vaisseau de guerre le *Renard*, pour être transporté dans son Gouvernement de la *Caroline-Meridionale*; & les sept Princes Americains dont il a déjà été fait plusieurs fois mention, profiteront, dir-on, de cette occasion pour retourner dans leur Pays. Le 20. Septembre ces Indiens, escortés d'un Sergent des Gardes & de plusieurs Grenadiers, se rendirent en deux Carosses au Bureau des Plantations, en chantant des chansons en Langue de leur Pays, comme ils aprochoient des Commissaires nommés pour signer avec eux quelques Articles que ces derniers avoient dressés touchant le Commerce des Anglois dans la *Caroline*, & qui leur avoient déjà été communiqués deux jours auparavant; leur Interprète, après avoir prêté serment de

de rapporter fidelement ce qu'ils diroient , reçut ordre de notifier aux Americains , qu'ils avoient été mandés pour s'unir en paix avec le Roi George & son peuple , & de leur demander s'ils avoient quelque chose à proposer concernant le Contract arrêté : Le Roi de *Cherakees* s'étant ensuite levé , donna une grande plume d'oiseau qu'il avoit entre ses mains au Prince de la suite , lequel ayant pris la parole , dit aux Commissaires , „ qu'ils étoient „ sensibles au bon traitement qu'ils avoient reçu „ depuis leur arrivée ; qu'ils agiroient toujours bien „ avec les Anglois ; qu'ils étoient venus nus comme „ des vers de terre ; mais qu'ils avoient été revêtus „ de beaux habits ; qu'ils n'oublieroient jamais un „ procédé si bienfaisant , & qu'ils en informeroient leurs Compatriotes. Le Prince mit alors la plume d'oiseau sur la table avec un morceau de peau , en disant que cela seroit aussi bon que la Bible , pour confirmer ledit Contract avec le Roi George , ajoutant qu'un pere ne sçauroit aimer davantage son fils , qu'ils aimeroient les Anglois. Ce Traité ayant été conclu de la sorte , les Commissaires dirent aux sept Chefs Americains, qu'ils leur en délivreroient une copie scellée du Cachet du Roi George , & que le Gouverneur de la *Caroline-Meridionale* , leur seroit un aussi bon traitement qu'il seroit possible : Sur quoi le Roi se leva encore , & baisa lesdits Commissaires ; ce que les autres Chefs ayant fait de même , ils chanterent de nouveau d'autres chansons & s'en retournerent alors chez eux , après avoir été environ deux heures avec les Commissaires , qui leur firent voir les presens qu'on leur destinoit , consistant entr'autres , en fusils , plombs , poudre , &c. dont ils parurent fort satisfaits.

II. La Cour a pris un deuil de trois semaines pour la mort de la Duchesse douairiere de Brunswick

wiich-Hannover, tante du Roi ; & Sa Maj. a fait
 present de cent guinées à l'Exprés dépêché de *Ver-*
sailles, qui lui est venu annoncer de la part du Roi
 de France, la naissance du Duc d'Anjou son second
 fils. Un Exprés dépêché de la Cour d'Espagne par
 Mr. Keene, arriva ici le 22. avec la nouvelle, que
 le Roy Catholique avoit envoyé ordre à son Vice-
 roi du *Perou*, de faire tenir au mois d'Octobre la
 Foire pour la vente des Marchandises qui sont à
 bord des Gallions partis de *Cadix* pour *Porto Bello*,
 le 27. Juin dernier ; de sorte que si cela se confir-
 me, la Compagnie du *Sud* perdra cette occasion
 pour faire vendre celles qui sont à bord de son Vais-
 seau, nommé le *Prince-Guillaume*, dont le jaugeage,
 qui doit se faire par Mr. de Beauford, Agent d'Es-
 pagne, est fixé au 4. Octobre. Les Directeurs de
 la Compagnie des Indes ayant mis depuis peu plu-
 sieurs Vaisseaux en commission, ont déjà nommé
 les Places vers lesquelles ces Bâtimens doivent faire
 voile ; sçavoir, 4. pour la *Chine*, 5. vers la Côte &
 la Baye, 2. pour *Bombay*, un pour *Mocha*, & un
 autre vers *Ste. Helene & Bencolen* ; & ces Directeurs
 ont reçu avis que le *Marlborough & le Greenwich*
 étoient arrivés aux *Dunes* revenans de *Ste. Helene*,
 où le *Windham*, autre Vaisseau de la même Com-
 pagnie, étoit resté, mais qu'il devoit aussi en partir
 dans peu. Par des Lettres venues de *Bengale* sur l'un
 de ces deux Vaisseaux, dattées du 13. Mars dernier,
 on a reçu la nouvelle de la prise d'un Vaisseau Oc-
 tendois, nommé la *Ste. Therese*, faite aux environs
 du *Fort Guillaume*, par le Vaisseau la *Princesse Ca-*
roline, avec les circonstances suivantes ; „ que ledit
 „ Navire ne s'étoit rendu qu'après un combat de
 „ quatre heures, pendant lesquelles on s'étoit for-
 „ tement canonné de part & d'autre, en sorte que
 „ tous les mats de la *Ste. Therese* avoient été abat-

56 tus : que cette prise n'étoit cependant pas si con-
 57 siderable ; ce Bâtiment n'ayant eu que la moitié
 58 de la cargaison : Qu'un autre Vaisseau Ostendois
 59 beaucoup plus gros que celui-ci, qui étoit resté
 60 en vûë pendant le combat, avoit ensuite été atta-
 61 qué par le *Duc d'York*, Vaisseau de guerre An-
 62 glois, & que comme on avoit entendu tirer quel-
 63 ques coups de canon du Fort *Guillaume*, on su-
 64 posoit que ce premier Bâtiment, qui rompit son
 65 grand mat de hume, en forçant voiles pour se
 66 sauver, avoit aussi été pris.

IV. Mrs. *Horace Walpole* & *Pointz*, qui sont
 revenus de la Cour *France*, ont eu l'honneur de sa-
 luer L. M. à *Windfor*, & de leur rendre compte du
 succès de leurs négociations, dont elles ont paru
 très satisfaites. Il se tient fort souvent des confe-
 rences entre les Ministres de Sa Maj. sur les affaires
 présentes de l'Europe, sans que l'on puisse en pe-
 netter le résultat, de même que sur les dépêches
 qu'on reçoit assez frequemment de la Cour d'Espa-
 gne, & du Comte de *Chesterfield*, Ambassadeur du
 Roy auprès des Etats Generaux, que l'on assure de-
 voir rester encore quelque tems à *La Haye*. Cepen-
 dant les derniers avis venus de *Barcelonne* assurent
 que le 27. Septembre on y avoit reçu un ordre de
 la Cour d'Espagne, de congédier tous les Bâtimens
 de transport, qui avoient été fretés pour le service
 du Roy Catholique, sur ce que l'expédition d'*Italie*
 étoit remise au Printems prochain ; & que cet ordre
 ayant été exécuté le lendemain, on s'attendoit de
 voir retourner incessamment ces Bâtimens dans
 leurs Ports : ce qui détruit la nouvelle, qu'une
 vingtaine de ces Vaisseaux avoient été découverts
 proche le Camp de *Toulon*, faisans voile vers l'Isle
 de *Corse*, comme nous le dûmes au paragraphe VI.
 de l'Article d'Espagne du présent Journal. Des Let-
 tres

tres venuës du Fort *James*, situé sur la Riviere de *Gambie* en *Guinée*, en date du 4. Juillet dernier, portent ; que la nuit du 25. au 26. dumois précédent les Sujets rebelles de l'Empereur de *Tonca* s'étoient rendus en grand nombre, & contre toute attente, devant son Palais situé vis-à-vis de ce Fort au de-là de ladite Riviere, & y avoient mis le feu en divers endroits, enforte qu'il fut réduit en cendres en très-peu de tems ; & que cet Empereur avoit peri dans cet incendie avec sa mere, sept de ses femmes, deux freres, & la plupart de ses enfans & domestiques.

V. *Hollande*. Le Comte de Chiusan Ministre de Sardaigne a notifié à L. H. P. les Etats Generaux, que le Roy Victor Amedée avoit abdiqué la Couronne, en leur remettant pour cet effet unë Lettre du Roy Charles-Emanuel, ci-devant Prince de Piemont, qui leur faisoit part de son avenement au Trône ; & ce Ministre délivra aussi en même tems de nouvelles Lettres de créance qu'il avoit reçûes de S. M. Sardaignoise. Mr. de Masch, Envoyé Extraordinaire de S. M. Prussienne, a aussi présenté les siennes en cette qualité ; de même que l'Amiral Perez, comme Ambassadeur du Roy de Maroc Muley Abdalach. La Charge d'Ingenieur General, vacante par la mort de Mr. le Vasseur des Rocques, a été donnée à Mr. Chrétien-Frederic Hertel, Brigadier & Directeur des Fortifications de cet Etat.

VI *Pays-Bas. Bruxelles*. Mr. de Joinville, chargé des affaires de France en cette Ville, eut le 10. une Audience de la Ser. Archiduchesse Gouvernante des *Pays Bas Autrichiens*, dans laquelle ce Ministre lui notifia la naissance de Mr. le Duc d'Anjou. Le 14. l'anniversaire de la naissance de l'Archiduchesse Marie-Anne, deuxième fille de l'Empereur, fut célébré à la Cour avec beaucoup d'éclat & de magnificence.

Le

des Princes &c. Novemb. 1730. 387

Le General Velt-Marechal Comte de Zumjungen, étant parti de cette Ville, pour se rendre à la Cour de *Vienne*, selon les ordres qu'il en avoit reçus ; le Comte de Vehlen, Gouverneur d'*Ath*, est venu prendre en sa place le Commandement des Troupes Imperiales qui ont leurs quartiers ici, & dans les autres Places des *Pays-Bas-Autrichiens*, à l'exception de celles qui se trouvent dans la Province de *Luxembourg*, dont le General Comte de Neipperg, qui en est Gouverneur Provisionnel, conserve le Commandement. Le premier Octobre jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, il y eut grand gala à la Cour ; la Ser. Archiduchesse Gouvernante se rendit le matin en ceremonie à l'Eglise de *Ste. Gudule*, où le *Te Deum* fut chanté au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts & de la Mousqueterie de toute la Garnison : S. A. Ser. reçut ensuite les complimens accoutumés, & dîna en public : L'après-midi cette Princesse assista aux Vêpres dans l'Eglise des Dominicains, & à la Procession qui s'y fit à l'occasion de l'Institution de la *Guirlande* : Sur le soir elle vit la representation de la Comedie Francoise intitulée *le nouveau Monde* : une triple décharge du Canon, recommença alors, & il y eut aussi une très-belle illumination au Palais. Quelques Directeurs de la Compagnie d'Ostende, & les Intereffés, qui composent le Comité secret depuis la suspension de l'Octroi, sont arrivés à *Bruxelles*, où ils conferent fort frequemment avec le Comte de Visconti, Grand Maître de la Maison de l'Archiduchesse, & son premier Ministre.

ARTICLE

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, & Morts des Princes & autres Personnes illustres depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. Le 13. Septembre la Duchesse d'Arenberg, Epouse du Grand Bailly du Haynau, &c. accoucha heureusement d'un Prince, au grand contentement de toute sa famille, qui a fait de belles réjouissances à cette occasion.

La nuit du même jour la Princesse Borghese accoucha pareillement d'un fils à Rome.

La Duchesse de Sommerfet est accouchée à Londres d'une fille.

II. **Morts.** Le 5. Septembre le Marquis de la Coste Messeliere, Lieutenant de Roy dans la Province du Poitou, mourut à Paris âgé de 64. ans.

Le Cardinal Innico Caraccioli, Evêque d'Aversa, mourut à Rome le 6. de ce mois âgé de 89. ans.

Le 10. la mort enleva à Paris Marie-Anne de Lorme, Epouse du Comte de Lilliers, & ci-devant Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche, mariée au feu Roy Louis XIV. dans la 98. année de son âge.

Mr. Louis Bignon, qui a été Capitaine des Gardes Françaises & Inspecteur d'Infanterie, est mort sur une de ses Terres.

Le 11. Messire Claude-Edme de Dreux, Comte de Nancre, & beau-pere de Mr. de Barrenachea, l'un des Plénipotentiaires du Roy d'Espagne, paya aussi le tribut à la nature âgé de 66. ans.

Le Lieutenant General Marquis de la Chatre, Gouverneur du Fort-Bequai est mort à Paris à l'âge de 70. ans.

Mr. Smidt General Major au Service d'Hollande est mort depuis peu à Maëstricht.